

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DE TRAPPES

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 27 Mai 2024

(Exécution de l'art. L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Présidence :

Monsieur Ali RABEH

Présents : Ali RABEH, Sandrine GRANDGAMBE, Noura DALI OUHARZOUNE, Pierre BASDEVANT , Aminata DIALLO, Gérard GIRARDON, Alienor EBLING, Jarina SAMAD, Marc LE FOLGOC, Frédéric REBOUL, Anne-Andrée BEAUGENDRE, Catherine CHABAY, Sira DIARRA, Murielle BERNARD, Dalale BELHOUT, Abdelhay FARQANE, Ahmed KABA, Colette PARENT, Sarith SA, Cristina MORAIS, Mimouna SARAMBOUNOU, Patrick LEBOUCQ, Véronique BRUNATI.

Guy MALANDAIN de la délibération n°2023-101 à la délibération n°2023-117 incluse

Absents excusés représentés :

Djamel ARICHI représenté par Aminata DIALLO
Fouzi BENTALEB représenté par Murielle BERNARD
Hélène DENIAU représentée par Sandrine GRANDGAMBE
Housseem DHAOUADI représenté par Alienor EBLING
Saïd DSOULI représenté par Pierre BASDEVANT
Jamal HRAIBA représenté par Noura DALI-OUHARZOUNE
Suzy LEMOINE représentée par Catherine CHABAY
Aurélien PERROT représenté par Gérard GIRARDON
Maxime VELAY représenté par Colette PARENT
Benoît CORDIN représenté par Patrick LEBOUCQ
Anne CLERTE-DURAND représentée par Monsieur Guy MALANDAIN de la délibération n°43 à la délibération n° 2024-72 incluse

Absents : Mme GOMILA, M. NASROU, M. KAMLI, Mme BARONE,

Guy MALANDAIN de la délibération n°2024-41 à la délibération n°2024-42 incluse

Anne CLERTE-DURAND de la délibération n°2024-41 à la délibération n°2024-42 incluse

Secrétaire : Abdelhay FARQANE

Administration : Pascal TRAN – Nahida AOUSTIN – Zouhir AGHACHOUI – Jules CHAMOIX – Nelly LOUIS – Zaïr AMARI – Chantal MONNIER

Le Conseil municipal,

Après avoir constaté le quorum, Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 H 05 et donne lecture des pouvoirs. Monsieur Abdelhay FARQANE est désigné à l'unanimité secrétaire de séance.

Monsieur le Maire

Bonsoir Messieurs-dames, merci au public présent en nombre. Je vous salue, chers amis qui étiez mobilisés pour la cérémonie de commémoration qui a eu lieu il y a un peu moins d'une heure. Nous sommes désolés de ne pas avoir pu nous y joindre, je crois que quelques élus étaient présents, j'aurais souhaité y être moi-même mais, malheureusement, la préparation du Conseil municipal ne me l'a pas permis. Il y avait Gérard, Monsieur Leboucq, Cristina et Catherine, vous étiez très bien représentés à 4 élus du Conseil municipal.

Monsieur le Maire procède à l'appel des membres du Conseil

Le quorum est largement atteint, nous pouvons donc attaquer l'ordre du jour de ce Conseil municipal. Je suis le très mauvais élève de ce Conseil puisque je n'ai pas mis à jour mon logiciel.

Il nous faut désigner un secrétaire de séance, Monsieur Farqane étant présent, ce rôle lui étant dévolu depuis le début du mandat, s'il en est d'accord, je vous propose de le désigner secrétaire de séance. Je ne vois pas d'autres candidatures ou d'opposition, il est donc désigné à l'unanimité, félicitations Abdelhay.

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2024

ASSEMBLEES

- 41** Relevé des décisions du n°2024-29 au n°2024-57 incluse.
- 42** Approbation du procès-verbal du 26 Février 2024

ADMINISTRATION GENERALE

- 43** Modification de la délibération n°2021-135 du 25 octobre 2021 portant sur la commission municipale Finances, Développement économique, urbanisme, travaux
- 44** Modification de la délibération n°2021-149 du 25 octobre 2021 portant sur la modification d'une désignation d'un représentant à l'école maternelle Auguste Renoir et dans le Conseil d'administration du lycée Henri Matisse
- 45** Modification de la délibération n°2021-138 du 25 octobre 2021 portant sur l'installation de la commission de délégation de service public (CDSP) et désignation des représentants du Conseil municipal appelés à siéger au sein de de cette commission.

AFFAIRES FINANCIERES

- 46** Adhésion à la centrale d'achat "SIPP'n'CO"
- 47** Etablissement d'un groupement de commandes permanent entre le CCAS et la commune

CULTURE

- 48** Modification des tarifs de la Halle Culturelle La Merise.
- 49** Modification des tarifs du conservatoire de musique et de danse
- 50** Attribution d'une subvention à l'association AMILIT assortie d'une convention pluriannuelle pour une résidence d'artiste sur le territoire de Trappes

CTM

Avis défavorable du Conseil municipal concernant la note de pétition rectificative de la durée et du périmètre demandé du permis exclusif de recherche (PER), dit "Permis de Bois d'Arcy" REPORTEE

- 51** Adoption de l'avant-projet de création d'un pôle des services publics des Merisiers

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- 52** Approbation de l'avenant n°2 à la convention cadre pluriannuelle "action cœur de ville 2 période 2023-2026"

EDUCATION

- 53** Convention de mise en œuvre du dispositif "Petits déjeuners"
54 Demandes de subventions pour les projets pédagogiques des écoles

RESSOURCES HUMAINES

- 55** Délibération portant création d'un emploi non permanent suite à un accroissement temporaire d'activité - Secrétaire général
56 Délibération portant création d'un emploi non permanent suite à un accroissement temporaire d'activité - Responsable pôle carrière paie
57 Délibération portant création d'un emploi non permanent suite à un accroissement temporaire d'activité - Référente carrière paie et dossiers transversaux
58 Mise à jour du tableau des emplois
59 Mise à jour du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP).
60 Participation de l'employeur à la protection sociale complémentaire

SPORTS

- 61** Règlement intérieur de la piscine Jacques Monquaut
62 Approbation du règlement général d'utilisation des équipements sportifs municipaux

URBANISME

- 63** Acquisition d'un bien immobilier sis 33 avenue Paul Vaillant Couturier
64 Acquisition d'un commerce et d'un logement sis 83 rue Jean Jaurès
65 Mise en place de servitudes, déclassement du domaine public, modification et rétrocession de l'assiette foncière du programme immobilier sise avenue Carnot et rue Jean Jaurès-section BD n°18-21-22,220 et 221
66 Fixation des Tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure pour l'année 2025
67 Trappes - Saint-Quentin-en-Yvelines - Projet de Renouvellement Urbain du NPNRU - Quartier des Merisiers et de la Plaine de Neauphle - Programme d'Investissement d'Avenir Territoires d'Innovation - Approbation de l'avenant n°1 de l'accord de consortium - Annexe à la convention de financement ANRU+

VIE ASSOCIATIVE

- 68** Subvention exceptionnelle - Amicale de locataires "Amicale locataires Eugénie Cotton de Trappes".
69 Subvention exceptionnelle - Amicale de locataires "Association Amicale des locataires de la résidence Pasteur Martin Luther King"
70 Renouvellement de l'adhésion à la plateforme des collectivités solidaires de l'association SOS MÉDITERRANÉE
71 Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association "Break en tête"
72 Versement d'une subvention exceptionnelle au Secours populaire français Trappes solidaire avec la population palestinienne

ASSEMBLEES

41 Relevé des décisions du n°2024-29 au n°2024-57 incluse.

Monsieur le Maire

Je vous propose d'attaquer l'examen des décisions présentées à ce Conseil municipal. Y a-t-il des décisions qui appellent des questions, des interrogations, des remarques ? Je n'en vois pas.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

42 Approbation du procès-verbal du 26 Février 2024

Monsieur le Maire

Nous pouvons approuver la séance du procès-verbal du 26 février 2004, vous l'avez tous et toutes relu en détail. Avez-vous observé des fautes d'orthographe ou des erreurs factuelles de retranscription de vos propos ? Apparemment non, je soumetts donc aux voix l'approbation du Conseil municipal.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

ADMINISTRATION GENERALE

43 Modification de la délibération n°2021-135 du 25 octobre 2021 portant sur la commission municipale Finances, Développement économique, urbanisme, travaux

Monsieur le Maire

Nous poursuivons avec une série de délibérations liées au retrait de sa délégation d'une élue du Conseil municipal qui, de fait, passe à l'opposition. Comme les rangs de l'opposition se dégarnissent, nous les regarnissons — j'utilise un trait d'humour —.

Madame Belhout ne fait plus partie de la majorité municipale pour des raisons liées à la rupture de la relation de confiance qui nous liait depuis bientôt quatre ans et que je regrette. Des relations liées à l'exercice de son mandat et dans sa délégation, et j'ai décidé de lui retirer sa délégation. Nous avons un vrai désaccord, à la fois sur les motifs qui ont fondé le retrait de cette délégation et sur la façon dont ce fait est géré et traité, puisque l'interprétation qui est donnée par mon élue, à ma grande déception puisqu'elle ne m'a pas dit la même chose dans mon bureau, ne fait pas l'objet d'une retranscription honnête de nos échanges dans la sphère publique.

Pour ce qui me concerne, je ne souhaite pas donner à ces désaccords personnels, et dans l'exercice d'une délégation d'élue liée à la compétence spécifique que le maire délègue à l'une de ses élues, un retentissement médiatique et politique puisque j'ai du respect pour le travail réalisé, pour la relation de confiance qui nous a liée depuis de nombreuses années, y compris avant l'élection municipale, puisque j'ai eu l'occasion de travailler avec Madame Belhout avant même qu'elle ne soit élue. Elle m'a sollicité pour rejoindre l'équipe municipale, je l'ai intégrée avec grand plaisir. Mais, malheureusement, la relation de confiance qui nous liait est rompue. Cela fait partie des difficultés liées à l'exercice d'un mandat tout court, et à la vie d'une équipe municipale dans son ensemble.

Puisqu'elle demande la parole, je donne la parole à Madame Belhout, et sans ouvrir le débat, puisque ce n'est pas l'objet de la présente délibération ni de ce Conseil municipal. Je la reprendrai le cas échéant si j'estime que c'est nécessaire.

Madame BELHOUT

Merci beaucoup, Monsieur le Maire. Tout d'abord, j'aimerais rectifier une chose : je ne passe pas à l'opposition, je suis toujours élue au Conseil municipal et je continuerai à œuvrer pour les Trappistes en venant, en votant les choses qui me sembleront correctes et aller dans le bon sens.

Ce que j'aimerais vous dire, c'est que les reproches qui me sont faits pour motiver ce retrait de délégation sont totalement faux et injustes. Je considère que le véritable motif de ce retrait de délégation est politique et que cette décision intervient, comme vous l'avez précisé Monsieur le Maire, après quatre ans de bons et loyaux services. Et cela intervient après que j'ai été désignée candidate aux élections européennes pour la France Insoumise, dans la même liste que Jean-Luc Mélenchon, Rima Hassan ou Manon Aubry. Et que j'ai organisé, avec mes camarades Insoumis que je remercie d'être en nombre ce soir dans la salle, un meeting rassemblant plus de 400 personnes à Trappes.

Monsieur le maire, s'il y a une volonté de faire taire celles et ceux qui portent avec force la voie de l'insoumission dans la ville, je le déplore, j'entends ce que vous dites mais je le déplore. Je suis fière de mon engagement sur la liste de Manon Aubry, de mon soutien à Jean-Luc Mélenchon et à la France insoumise, je poursuivrai mon engagement avec conviction et encore plus de force.

Concernant le retrait de ma délégation, je le regrette tout comme vous parce que j'étais très investie. J'en profite pour remercier les agents du bureau information jeunesse, les agents du service emploi, avec lesquels j'ai fait beaucoup de choses. Nous avons accompagné plus de 500 personnes par an, nous avons eu plus de 1 300 rendez-vous avec le service emploi, plus de 900 demandes de stages non rémunérés traités par an. Ensemble, avec les deux services depuis que je suis arrivée : une vingtaine de forums, deux job-dating, une information collective, des liens avec les entreprises, salués aussi par l'agglomération. Plus récemment, le forum de l'emploi qui a accueilli plus de 1 000 personnes, 40 entreprises, 20 partenaires emploi. Mais aussi des actions fortes dans les QPV, comme « La cravate solidaire », les multiples bus, les multiples camions que l'on a fait venir pour accompagner les Trappistes dans la recherche d'emploi et la création d'entreprise.

Je suis fière de mon travail et je suis fière de ce que l'on a accompli. Je pense aussi aux stages de 3^{ème} avec le stage « Découvre ma mairie » autour de la citoyenneté et des enjeux de la république, les bourses à vocation professionnelle qui ont permis à des dizaines de Trappistes de continuer leurs études. Et plus récemment, le projet Kesk'IA qui a fait briller la ville de Trappes jusqu'à l'université de Berkeley, la Silicon Valley.

Encore une fois, ce travail accompli, je l'ai fait avec les agents que je remercie. Mon engagement en faveur de l'orientation et de l'emploi dans notre ville ne date pas d'hier, vous l'avez souligné Monsieur le maire, il a commencé il y a un peu plus de neuf ans lorsque j'ai créé « Attrape ton Avenir ». Et je suis contente de faire encore partie de cette association et de continuer mes actions avec elle qui est un véritable tremplin pour les jeunes, qui les aide à trouver leur voie et réaliser leurs ambitions, car c'est là mon unique motivation : aider les jeunes et les moins jeunes à se réaliser.

Il est trop tard aujourd'hui pour vous demander ma réintégration parce que j'ai reçu l'arrêté de fin de délégation, mais je vous l'avais demandée et j'ai compris que ce n'était pas possible.

En tout cas, mes chers collègues élus, toute l'audience présente, mes camarades Insoumis, soyez assurés que je continuerai à œuvrer pour l'insertion et pour une orientation choisie pour toutes et pour tous. Mon combat ne s'arrêtera pas ici, il se poursuivra, simplement depuis une autre ligne. Je suis déterminée à travailler pour l'amélioration de l'emploi dans notre ville et ce, quelle que soit ma position. Merci pour votre écoute.

Monsieur le Maire

Merci, chère Dalale.

Madame GRANDGAMBE

Je crois que dans ce qui a été dit, il y a beaucoup de choses qui nous interpellent en tant que collègues, un remerciement légitime aux services et actions menées. Mais je crois qu'il faut que l'on soit, les uns et les autres, assez humbles aussi dans ce que nous portons, les services font beaucoup de choses et beaucoup de choses existaient avant même que l'on arrive, des politiques ont été menées, beaucoup de celles que tu as citées existaient déjà avant. Il y a donc une continuité, et c'est normal, et il y a eu une amplification sur un certain nombre de choses et des actions communes qui ont été menées, on en aura donc aussi sur tout ce qui est stages. Je crois donc qu'il ne faut pas trop personnaliser nos actions, ce n'est jamais très bon en politique de récupérer de manière un peu trop forte ce qui est fait collectivement. Même si l'on peut être fier, légitimement, des actions que nous portons les uns et les autres.

Dernière chose, je crois qu'on l'a tous compris qu'ici c'est le Conseil municipal, ce sont des listes élues, ce sont des gens qui adhèrent à des collectifs et qui en respectent les règles. Et la fonction du maire est à part, c'est quelqu'un qui représente la collectivité, qui a reçu de notre part, collectivement, la possibilité d'agir au nom des Trappistes et qui en assume toutes les responsabilités, notamment sur les délégations, il donne sa confiance et peut la retirer aussi, c'est le principe, c'est le jeu. A partir du moment où l'on agit au nom du maire, c'est la réalité de cette assemblée, nous agissons au nom du maire, nous avons une délégation qui n'est pas donnée par le Conseil municipal mais par le maire. Il est donc logique, lorsque le maire considère qu'il y a une forme de rupture de confiance, c'est-à-dire que l'on parle en son nom et sur ce que l'on va dire en son nom, il n'est plus très sûr que cela corresponde réellement à ce qu'il pense. Il est donc légitime que dans cette situation-là, c'est même sain démocratiquement, il considère que cette délégation ne peut pas être maintenue. C'est la vie simple et assez classique des collectivités territoriales.

Monsieur le Maire

Merci, Sandrine. Je note l'arrivée de Guy Malandain. Je vais dire un petit mot également et après on ne va pas s'appesantir sur ce sujet qui est assez secondaire dans la vie municipale et dans celle des Trappistes, tout simplement. C'est une tempête dans un verre d'eau, comme dans toute histoire au sein d'une équipe municipale qui ne se termine pas très bien.

Basculer dans l'opposition, c'est un fait, nous sommes dans un Conseil municipal qui est une instance politique. J'ai toujours dit qu'ici nous n'étions pas une amicale de boulistes, et j'ai d'ailleurs beaucoup de respect pour les boulistes et les amicales, mais nous sommes une instance politique, il y a une majorité et des oppositions. Et j'estime que c'est très sain, en démocratie, de confronter des points de vue, des regards, des visions politiques. Lorsqu'il y a des désaccords de fond ou de forme sur l'exercice des responsabilités dans une ville de 33 000 habitants, il faut que cela se traduise par des incarnations au sein du Conseil municipal et des oppositions. Il n'y a pas de mal, je respecte les oppositions au pluriel.

L'opposition de droite, même si je regrette, ce soir c'est particulièrement flagrant, sa relative absence. Je parle en particulier de l'absence d'Othman Nasrou qui n'a jamais trouvé le temps de se présenter une seule fois depuis l'élection d'octobre 2021, qui ne siège pas et qui n'honore donc pas le mandat que lui ont confié les Trappistes. Je trouve

que c'est d'abord un manque de respect pour ses colistiers et l'ensemble de ses électeurs, mais je salue ceux qui siègent systématiquement, je salue en particulier Monsieur Leboucq qui est toujours présent. L'opposition de droite vote probablement 95 % des textes. Madame Brunati incarne une autre opposition qui vote probablement 98 % des textes, les points de désaccord sont assez mineurs, y compris parfois sur le budget, je crois que vous votez pour.

Vous voterez donc, Madame Belhout, chère Dalale tu voteras les textes que tu estimeras utiles de voter et ceux que tu estimeras utile de contester, exactement comme tous les membres de l'opposition, Madame Barone, etc., cela s'appelle être membre de l'opposition. La majorité s'astreint solidairement à voter ensemble les textes et singulièrement, évidemment, le vote du budget municipal.

Par contre, je ne vais pas rentrer dans le détail parce que je ne veux pas déflorer l'objet des désaccords et les récriminations que, comme maire, j'ai pu te porter et t'expliquer longuement dans mon bureau il y a maintenant trois semaines, que tu dénies de façon irrationnelle et que tu travestis de façon déloyale. Et je t'ai beaucoup parlé de loyauté à ce rendez-vous et tu démontres, à travers la communication qui est la tienne, y compris ce soir, et l'interprétation que tu fais de nos désaccords, la déloyauté que je te reproche.

La confiance, c'est important, il est d'ailleurs indiqué dans les arrêtés de délégations que les élus, adjoints au maire et Conseillers municipaux, exercent leurs prérogatives dans les missions qui leur sont confiées sous le contrôle et la supervision du maire, ce qui est normal puisque c'est une délégation du maire. Dans le cadre de ce contrôle et de cette supervision, depuis quatre ans j'ai eu, à plusieurs reprises, à faire le point avec toi sur des difficultés que je rencontrais dans l'exercice de tes responsabilités. Avant même que tu ne saches ce qu'était la France insoumise, avant même que tu ne soutiennes Jean-Luc Mélenchon, que j'ai soutenu avant toi, à qui j'ai apporté mon parrainage, pour qui j'ai fait campagne à Trappes et à travers la France.

Tu as choisi de t'investir politiquement, c'est une fierté pour moi que des membres de mon Conseil municipal qui étaient « apolitiques », qui n'avaient pas d'engagement partisan — tu en fais partie mais il y en a d'autres — au contact d'un groupe politique, avec des communistes, des militants socialistes, Generation.s — on n'a pas d'écologistes encartés dans cette majorité politique mais il y a des sensibilités écologistes — au contact de ces hommes et ces femmes, parfois engagés depuis des décennies — j'en fais partie, cela fait modestement 22 ans pour ce qui me concerne, pour Colette, Gérard ou Marc, cela fait encore plus longtemps — que des militants associatifs comme toi s'engagent politiquement, c'est une fierté, un honneur. Cela contribue à l'éducation populaire de nos concitoyens et à la politisation que je crois nécessaire de ceux qui s'investissent dans l'intérêt de la cité.

Faire la confusion entre les reproches que j'ai à te faire dans l'exercice de ton mandat et ton engagement politique, c'est proprement malhonnête et ça, c'est encore plus insupportable. Et cela aurait justifié en soit le retrait de ta délégation. Alienor Ebling, ici présente, mon adjointe au maire communiste, était présente sur la liste communiste aux élections régionales, cela ne lui a jamais valu d'explication ou de retrait de délégation. Sandrine Grandgambe est ma première adjointe sur la liste Ecologistes à la même élection régionale. J'ai donc plusieurs membres de ma majorité candidats sur des listes différentes, et cela ne m'a jamais conduit à leur faire les moindres récriminations. Au contraire, c'est un motif de fierté, cela nous permet d'avoir des représentants et d'incarner ce qu'est la majorité municipale et d'ailleurs sa diversité dans les différentes listes qui se présentent aux différentes élections.

Tu sais pourquoi je t'ai retiré ta délégation, toi, tu le sais, parce que je te l'ai dit en présence du directeur de cabinet. À quoi bon dire l'inverse par voie de communiqué, en prenant la parole au Conseil municipal, ou à tes amis politiques ? Puisque le procédé est absolument

grossier. Expliquer que c'est un problème que tu sois 43^{ème} sur la liste de Manon Aubry et Rima Hassan, il y a encore trois semaines je votais pour cette liste. Par ton comportement et celui de mon député, j'ai des doutes aujourd'hui sur à qui ira mon vote. Et je crois que c'est le cas de beaucoup d'élus et sympathisants qui n'acceptent pas l'interprétation malhonnête que tu fais du retrait personnel de ta délégation dans le cadre de la rupture de la relation de confiance qui nous liait, liée à des fautes commises par tes soins dans le cadre de ta délégation.

Si le député de cette circonscription, que j'ai été le seul maire à soutenir et pour lequel je crois que mon engagement et celui de nombreux autres au sein de la majorité a été décisif pour gagner avec très peu de voix d'avance, avait pris le soin de m'inviter à ce meeting organisé à Trappes, j'aurais été ravi de saluer Rima Hassan ou de la recevoir en mairie. Pas forcément de la soutenir, je ne soutiens aucune ligne aujourd'hui aux Européennes, ni la France insoumise, ni les écologistes, ni les socialistes, ni les communistes. Au grand dam de mes amis communistes qui me demandent de les soutenir, à qui je dis non, mon ami socialiste ne m'a pas demandé de soutenir Glucksmann, sinon j'aurais pris plaisir à lui dire qu'il n'en était pas question. J'étais plutôt parti sur un vote insoumis, je suis vraiment sceptique au regard de l'attitude qui est celle aujourd'hui de mon élue au sein de mon Conseil municipal, mais c'est secondaire. Surtout, j'ai d'autres élus dans Conseil municipal, disposant de délégations du maire, qui sont militants de la France insoumise, et ils ont toute confiance, ils n'ont jamais fait preuve de déloyauté. Et ils ne sont pas aujourd'hui à tes côtés dans l'opposition puisqu'ils sont au sein d'une majorité et que je n'ai rien à leur reprocher dans l'exercice de leur délégation d'élus. Pourquoi jouer la confusion de façon malhonnête et manipulatoire ?

Je le dis parce que l'on me dit qu'il y a des militants insoumis, qu'ils l'entendent. Dalale, je ne veux pas t'accabler ici, mais il ne faut pas non plus trop charger la barque dans les mises en cause, tel que tu l'as déjà fait par écrit et tel que tu récidives. Mais quand tu dis que c'est une raison politique au sens où c'est ton engagement qui t'est reproché, quel est le rapport avec le fait, par exemple, que je te reproche de dire à des groupes de jeunes candidats sur le programme Kesk'IA dont tu parlais que le Maire est exigeant et souhaite que ne soit pris que des jeunes de Trappes — ce qui est normal, nous le payons avec les impôts des Trappistes, ce programme est financé par la ville de Trappes — et de leur expliquer que s'ils veulent être pris s'ils n'habitent pas Trappes, il suffit de changer leur adresse et d'en mettre une de Trappes ? Ça, c'est une faute, tu dis l'inverse de ce que dit le maire, au lieu de mettre en application ses instructions tu fais l'exact contraire et tu expliques devant des fonctionnaires municipaux comment frauder les règles édictées par le maire. Je ne peux pas tolérer cela. Cela n'a rien à voir avec la pauvre Manon Aubry ou le pauvre Jean-Luc Mélenchon qui n'ont rien demandé, en l'occurrence, en la matière. Il faut donc veiller à être crédible et, chère Dalale, à ne pas créer de confusion malsaine.

Sur le bilan, Sandrine a dit les choses. Franchement, Dalale, tu as fait du bon travail et je t'en remercie, tu as mis en place des choses utiles et je t'en remercie, tu as consacré du temps et je te remercie. Pas toujours exactement dans la veine de ce que j'attendais, mais je t'en remercie. Ce n'est pas très sérieux de t'accaparer le bilan, parfois de ton voisin, Guy Malandain, qui a été le premier à mettre en place les stages pour les élèves de 3^{ème} il y a au moins 15 ans, avant même que je ne sois élu municipal. Dans cette ville, il y a 300 à 350 stagiaires de 3^{ème} qui sont pris dans les services municipaux depuis que quelqu'un, je ne sais pas si c'est Guy Malandain lui-même mais quelqu'un dans son équipe, l'a fait. Lorsque je suis arrivé à ma délégation d'adjoint à la jeunesse en 2014, je n'ai fait que reprendre et prolonger son action et l'amplifier. Tu peux faire des additions et t'accaparer ce bilan, c'est d'abord le travail des services, de la volonté politique historique dans cette ville de mettre en place une politique forte de soutien aux jeunes de Trappes.

Je te remercie néanmoins parce que, moi, je ne suis pas ingrat, pour ce que tu as pu consacrer comme énergie, je pense sincère, dans ta délégation. Même si c'était, à tout le

moins, maladroit par moments et parfois contre-productif au regard des consignes qui t'étaient données.

La coïncidence est celle-là, il y a les élections européennes en ce moment, tu t'en sers, c'est ton droit. Mais ce cynisme, chère Dalale, n'est pas une étape obligée lorsque l'on apprend à faire de la politique. On peut faire de la politique active dans un parti sans devenir cynique et sans manipuler la réalité des faits, je t'invite à le faire. Et je t'invite surtout à tenter de t'épanouir dans tout engagement, qu'il soit dans l'opposition municipale, dans ton parti politique, dans ton association ou nulle part ailleurs. Essaie de rester toi-même et fidèle au sens de ton engagement initial, celui de notre première rencontre. C'est tout ce que je te souhaite et j'espère que nos chemins se croiseront de façon plus positive dans les mois et les années qui viennent.

Petite parenthèse refermée, nous allons avoir, je le disais, une série de délibérations qui viennent modifier la composition d'instances municipales ou de conseils d'écoles où tu siégeais et où un autre membre de l'équipe municipale viendra te remplacer pour exercer, en confiance et en toute loyauté avec le maire, les prérogatives que je lui confierai au nom de l'équipe municipale.

Nous commençons avec la délibération qui porte la composition de la commission municipale Finances-Développement économique-Urbanisme et travaux. Un siège est donc vacant et je vous propose le remplacement, sur ce siège de Dalale Belhout, par Alienor Ebling au nom de la majorité.

Y a-t-il d'autres candidats sur ce siège, le cas échéant ? Nous passons au vote.

NPPV : M. MALANDAIN – Mme CLERTE-DURAND

Contre : Mme BRUNATI

Abstention : Mme BELHOUT

Approuvé à la majorité de 31 voix pour, 1 voix contre, 1 abstention(s), 2 NPPV

44 Modification de la délibération n°2021-149 du 25 octobre 2021 portant sur la modification d'une désignation d'un représentant à l'école maternelle Auguste Renoir et dans le conseil d'administration du lycée Henri Matisse

Monsieur le Maire

Nous poursuivons avec une délibération pour ces deux instances. Dalale Belhout sera remplacée par Mimouna Sarambounou pour l'école Renoir, et le lycée Matisse par Sira Diarra. On observe que, jusqu'ici, Alienor Ebling était passée entre les gouttes, elle ne faisait partie d'aucune commission municipale, mais disons qu'elle avait la plus grosse commission puisqu'elle est vice-présidente du CCAS qui a plein de sous-commissions.

Abstention : Mme BRUNATI – Mme BELHOUT

NPPV : Mme CLERTE-DURAND – M. MALANDAIN

Approuvé à la majorité de 31 voix pour, 2 abstentions, 2 NPPV

45 Modification de la délibération n°2021-138 du 25 octobre 2021 portant sur l'installation de la commission de délégation de service public (CDSP) et désignation des représentants du Conseil municipal appelés à siéger au sein de de cette commission.

Monsieur le Maire

C'est une commission que l'on n'a jamais réunie depuis le début du mandat parce que l'on n'a pas eu l'occasion de le faire mais cela pourrait arriver. Il y a donc deux démissionnaires : Monsieur Delille, il y a déjà un petit moment, qui était suppléant de Madame Parent en l'occurrence, et donc Madame Belhout. Nous vous proposons le remplacement de Dalale Belhout par Pierre Basdevant et de Jacques Delisle par Djamel

Arichi. Il n'est pas là et ne peut donc pas se défendre, Pierre Basdevant est d'accord, on ouvre le vote.

NPPV : M. MALANDAIN – Mme CLERTE-DURAND

Abstentions : Mme BELHOUT – Mme BRUNATI

Approuvé à la majorité de 31 voix pour, 2 abstentions, 2 NPPV.

AFFAIRES FINANCIERES

46 Adhésion à la centrale d'achat "SIPP'n'CO"

Monsieur le Maire

Nous poursuivons avec deux délibérations assez techniques, financières. La première est l'adhésion à la centrale d'achat « SIPP'n'CO », qui est celle du SIPPAREC, le syndicat intercommunal qui travaille notamment sur les enjeux autour de l'énergie et qui nous accompagne, et j'espère surtout nous accompagnera, dans le cadre du projet de réseau de chaleur urbain géothermique sur la ville de Trappes. Il viendra faire beaucoup de bien, quelques années, aux portefeuilles des Trappistes et à la planète.

Le SIPPAREC a donc une centrale d'achat qui nous permet, en passant par les marchés de groupes qui le lancent, de disposer d'un certain nombre d'expertises, de bureaux d'études en matière d'énergie, de vidéosurveillance notamment. Ce sont nos principaux besoins pour l'adhésion à cette centrale d'achat qui nous permet d'aller plus vite et de sourcer les meilleures entreprises pour des tarifs contenus puisqu'il y a la force de frappe du SIPPAREC qui regroupe avec lui l'ensemble des communes adhérentes à l'échelle de l'Île-de-France.

Nous avons adhéré il y a quelque temps à d'autres centrales d'achat, nous sommes naturellement éligibles à l'UGAP, qui est la grande centrale d'achat des collectivités territoriales. Nous avons adhéré à celle de la Région Île-de-France, cela nous offre un catalogue spécifique, et maintenant à celle du SIPPAREC.

Je vous le disais, pour les marchés d'énergie notamment, nous avons ce que nous faisons sur le réseau de chaleur géothermique mais pas uniquement, sur tous les plans autour de l'énergie que nous allons déployer sur la ville. Je pense notamment au photovoltaïque, au solaire, que nous allons exploiter dans les années qui viennent, sur les toitures municipales en particulier. Et sur une autre compétence dont nous aurons particulièrement besoin : le déploiement d'un réseau de caméras de vidéosurveillance dans la commune, l'expertise des sous-traitants du SIPPAREC nous sera très utile, nous permettra de gagner du temps. Et il y aura également le filtre du SIPPAREC et de ses services qui choisissent les meilleurs prestataires en termes de qualité et pas uniquement en termes de prix. Nous y adhérons donc pour pouvoir faire appel à ces ressources le cas échéant.

C'est une délibération très technique, mais il faut formellement délibérer pour pouvoir avoir accès à ce catalogue. Je soumetts aux voix s'il n'y a pas de questions ou d'interrogations.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

47 Etablissement d'un groupement de commandes permanent entre le CCAS et la commune

Monsieur le Maire

Pour beaucoup, ce sont deux entités très identiques, c'est logique, le maire de la ville est automatiquement Président du CCAS, et l'adjointe aux solidarités, la Vice-présidente du CCAS, Alienor Ebling. Néanmoins, ce sont deux entités juridiques différentes et le CCAS doit voir ses propres marchés, son propre fonctionnement administratif. Et pour qu'il puisse

bénéficiaire de la force de frappe, en termes de commande publique, de la ville de Trappes, bénéficiaire de nos catalogues, un peu comme on vient de le faire avec le SIPPAREC, il nous faut établir un groupement de commandes qui nous associe et permette que, dans le marché de denrées alimentaires de la ville de Trappes, le CCAS puisse puiser pour pouvoir avoir, aux mêmes prix que nous, accès aux denrées alimentaires ou à tout autre commande que le CCAS pourrait passer.

C'est une formalité mais il faut la respecter, je vous propose donc une délibération qui établit ce groupement de commandes. Y a-t-il des questions à ce sujet ? Non, eh bien on soumet aux voix.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

CULTURE

48 Modification des tarifs de la Halle Culturelle La Merise.

Madame GRANDGAMBE

Evidemment, comme pour tous les services de cette ville, la question s'est posée d'impacter l'inflation sur les tarifs de ce service, puisqu'en particulier sur les fluides nous avons dû subir les augmentations des tarifs. Et puis, et c'est logique, il y a aussi des augmentations très conséquentes sur tout ce qui est intermittenne, frais de personnel.

La décision qui a été prise a été de dire que nous ne modifierons pas les tarifs pour les Trappistes, il n'y aura donc pas d'impact de l'inflation sur les tarifs pour les Trappistes. En revanche, nous considérons que nous pouvons demander un petit effort supplémentaire aux non-Trappistes qui viennent nombreux à La Merise. Ce sont donc les non-Trappistes qui verront leurs tarifs augmenter, sachant que même avec ces augmentations nous restons très en-deçà des tarifs pratiqués dans les salles parisiennes, et dans une moyenne des tarifs pratiqués sur l'agglomération de Saint-Quentin. Nous étions donc très bas sur les tarifs non-Trappistes, nous avons donc rattrapé et nous sommes aujourd'hui dans la moyenne.

La deuxième modification a été de simplifier le fonctionnement de la carte famille, pour qu'elle soit plus avantageuse, puisque désormais nous allons prendre en compte la composition de la famille. Plus la famille est nombreuse, plus l'avantage financier sera important, ce qui n'était pas le cas avec l'ancienne carte. Nous pourrions donc permettre aux familles nombreuses et à celles de Trappes, de venir avec des tarifs encore plus avantageux à La Merise.

Voilà pour les deux éléments importants de cette délibération.

Monsieur le Maire

Merci, et je m'en réjouis. S'il n'y a pas de questions, on passe au vote.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

49 Modification des tarifs du conservatoire de musique et de danse

Madame GRANDGAMBE

C'est quelque chose qui paraît compliqué mais qui est en fait très simple dans la philosophie qui est la nôtre. Vous savez que lorsque vous vous inscrivez au conservatoire, vous vous inscrivez sur un parcours, que ce soit en musique, danse ou arts plastiques, vous avez plusieurs types d'activités. Puisqu'apprendre la musique, ce n'est pas simplement, par exemple, apprendre à jouer d'un instrument, c'est aussi faire de la formation musicale et avoir une pratique collective. C'est pareil en danse, l'idée c'est que les élèves du

conservatoire en danse puissent avoir accès à différents types de pratiques artistiques et s'ouvrir à différents types de danses ; c'est donc un package.

Sauf que l'on s'est rendu compte que ce système n'est pas adapté à certains types de publics, notamment ceux porteurs de handicap. Certains handicaps font que certaines pratiques ne sont pas possibles et font que, au lieu d'avoir les trois cours, certains n'en ont que deux ou un. L'idée est donc d'adapter les tarifs en fonction de ces handicaps, en musique comme en danse, simplement pour ces personnes. C'est donc bien au conservatoire de s'adapter aux personnes en situation de handicap et pas l'inverse.

Deuxième élément, c'est l'un des points supplémentaires, vous avez aussi des étudiants, des jeunes qui ont eu parfois un parcours et veulent continuer à faire de la musique, qui ont appris et sont dans une démarche de fin de cycle. Ils ont passé leurs examens, etc., mais veulent continuer à apprendre mais ont moins de temps, en tout cas pas le temps pour un cursus tel qu'il existait avant, ceux qui vont à l'université, en classe prépa, etc., nous en avons beaucoup à Trappes. L'idée est donc, là aussi, de leur permettre d'avoir un parcours autre et donc d'avoir moins de cours. Quelqu'un qui a appris à faire de la clarinette et qui veut continuer à jouer dans l'orchestre du conservatoire, c'est normal qu'il ne paye pas le même tarif que quelqu'un qui vient prendre des cours. C'est donc aussi ce qui est proposé pour les parcours un peu spéciaux pour ce type de public.

Voilà les deux éléments, mais ce qui nous tient vraiment à cœur — et je regarde Murielle en le disant — c'est d'avoir non seulement une volonté politique vis-à-vis des personnes en situation de handicap, mais aussi des actions concrètes. Et on sait qu'en France on part de très loin et, petit à petit, on construit des politiques pour que les personnes en situation de handicap trouvent toute leur place et ne soient pas discriminées par les politiques menées.

Monsieur le Maire

Là encore, un motif de fierté et j'espère que cela produira des effets dans les mois et les années qui viennent sur le conservatoire et ses pratiquants. Je salue d'ailleurs notre chargé de mission Ville inclusive.

S'il n'y a pas de questions, je soumetts aux voix cette modification des tarifs.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

50 Attribution d'une subvention à l'association AMILIT assortie d'une convention pluriannuelle pour une résidence d'artiste sur le territoire de Trappes

Madame GRANDGAMBE

Nous voulons continuer à travailler avec quelqu'un que vous connaissez bien ici, Alain Degois, en tant qu'artiste associé parce que l'on a plein de projets à continuer de mener avec lui. Nous avons en particulier la volonté qu'il continue d'aller chercher des Trappistes, ce qu'il sait très bien faire, pour des pratiques culturelles.

Nous avons, par exemple, un projet d'une pièce de théâtre qui sera faite autour d'un sujet qui a été polémique ici, autour de cette table, qui est la question du 17 octobre, dont nous avons eu l'occasion de débattre. Et il se trouve que Rachid Benzine a écrit une pièce de théâtre le 17 octobre, sur la question de la guerre d'Algérie et des comportements des autorités françaises à certains moments. Nous avons donc comme projet l'année prochaine de monter cette pièce de théâtre, c'est Alain Degois, « Papy », qui le fera. L'intérêt est d'embarquer les Trappistes dans cette aventure et surtout les mémoires des Trappistes pour savoir ce que l'on faisait les uns et les autres le 17 octobre. L'idée est celle-ci, nous avons plein de projets.

Je rappelle aussi que Papy, depuis le départ, nous accompagne aussi sur les Jeunes ambassadeurs culturels, en accompagnant des groupes sur tout ce qui est spectacle vivant, le stand-up est ce qu'il connaît le mieux. C'est dans ce cadre-là que l'on vous propose donc cette convention avec l'AMILIT qui portera la résidence d'artistes de Papy.

Monsieur le Maire

Merci, Sandrine. Pas de questions ? Nous soumettons aux voix.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

CTM

Avis défavorable du Conseil municipal concernant la note de pétition rectificative de la durée et du périmètre demandé du permis exclusif de recherche (PER), dit "Permis de Bois d'Arcy"

Monsieur le Maire

Nous poursuivons avec une délibération inscrite à l'ordre du jour mais que nous retirons, concernant le fameux réseau de chaleur dont je vous parlais tout à l'heure.

Vous ne le savez peut-être pas, parce que je ne sais pas si nous avons abordé cela à l'occasion de la dernière évocation de ce sujet au Conseil municipal, mais on l'a évoqué avec l'équipe municipale, nous avons une petite contrariété dans la réalisation de notre projet. Comme vous le savez peut-être, la superficie de nos territoires appartient aux délimitations communales mais, par contre, le sous-sol appartient à l'État. Et l'exploitation du sous-sol, notamment pour aller puiser la chaleur géothermique sous nos pieds, suppose l'accord de l'État, et entreprises publiques comme privées doivent donc déposer auprès de l'État, les collectivités locales, ce que l'on appelle des permis d'exploitation et de recherche pour vérifier que la ressource géothermique existe sous nos pieds, pour pouvoir forer le sous-sol et exploiter demain cette chaleur naturelle.

Il se trouve que cette ressource est évidemment convoitée, notamment par des entreprises privées qui la vendent aux collectivités locales ou aux clients finaux que sont les consommateurs, et que les moyens de régulation de l'État sont quand même assez limités, en tout cas je le découvre avec une grande tristesse. Une ressource pareille, gratuite, naturelle, qui est une solution en termes d'indépendance et de souveraineté énergétique de notre pays devrait, selon moi — c'est ma conception et je crois que c'est celle de la majorité municipale — être sous l'autorité souveraine de l'État français, des services publics, des collectivités locales. Elle ne devrait pas faire l'objet d'une mise en concurrence malsaine entre entreprises privées entre elles et entre entreprises privées et service public. Mais l'état du droit est celui-là. Demain, une entreprise quelconque, privée, fait une demande, dépose un permis d'exploitation et de recherche sur votre propre sol, en l'occurrence sur votre propre sous-sol, et vous n'avez plus le droit, vous, autorité légitimement élue, d'aller forer la même ressource ; c'est comme cela que ça fonctionne.

Or il se trouve qu'Engie, entreprise privée dorénavant, émanation historique d'EDF, s'est précipitée pour déposer il y a un an un permis d'exploitation et de recherche, alors qu'elle savait que la ville de Trappes portait son propre projet. Elle l'a fait à la frontière entre Trappes et les villes de Bois-d'Arcy, Saint-Cyr et Fontenay qui se sont coalisées également pour faire un projet de géothermie, sur un périmètre assez étendu pour ce qui concerne ces trois communes. Mais Engie a considéré qu'elle devait forer dans ce que l'on appelle une gélule — c'est la forme que prend le périmètre réservé à l'entreprise qui fait la demande au moment où elle dépose son permis — et sa gélule empiète très tranquillement, très largement sur le territoire de la ville de Trappes, et singulièrement sur le point au nord de la ville qui est le plus susceptible, d'après les géologues et les spécialistes qui nous accompagnent, de proposer la meilleure ressource géothermale.

Je ne suis pas spécialiste mais je le deviens un peu à force de travailler le sujet, nous exploitons une faille de l'ère jurassienne qui, en Île-de-France, permet d'avoir de l'eau à plus de 60° dans notre sous-sol. Cette faille propose une ressource très importante à l'est de l'Île-de-France. À l'ouest, cette ressource commence à peine à être exploitée, c'est de l'eau moins chaude et surtout on n'est pas garanti, au moment où l'on se parle que sous nos pieds, à Trappes en particulier, dans cette partie de l'ouest parisien, nous ne soyons pas confrontés à une sorte de mur géologique qui nous empêcherait d'aller exploiter la ressource sous nos pieds.

A Trappes, on est vraiment, d'après les géologues, à l'extrême limite. On a une chance sérieuse de pouvoir puiser la ressource sous nos pieds au nord de la ville, plus on descend vers le sud de la ville, plus cette probabilité statistique de trouver de la chaleur ou de pouvoir l'exploiter s'amenuise.

Engie, je vous le disais, vient préempter la ressource, fait une demande de permis d'exploitation et de recherche et nous dit très cyniquement que si nous voulons bien leur confier à eux, et à eux seuls, l'exploitation de cette ressource, alors ils pourraient s'arranger avec nous et forer pour nous également, puisqu'ils prendraient au passage leur petite obole qu'ils pourraient servir à leurs actionnaires. Ce n'est pas le souhait de la majorité municipale et du maire de Trappes, nous souhaitons travailler de façon privilégiée avec la puissance publique.

Je vous parlais tout à l'heure d'un syndicat, le SIPPAREC, qui réunit des experts et des collectivités locales qui, avec le service public, utilisent cette ressource, qui n'ont pas d'actionnaires à rémunérer. Et qui permettent d'avoir, non seulement la souveraineté pour nous-mêmes, l'exploitation de notre énergie, mais également le meilleur prix pour l'utilisateur puisque l'utilisateur ne paye que le prix du forage, de l'exploitation, de la distribution de la ressource énergétique, il n'a pas d'actionnaires à rémunérer à l'autre bout du monde pour des fonds de pension canadiens, américains ou chinois.

Nous sommes donc aujourd'hui en concurrence, nous et nos concurrents d'Engie. Nous avons mis une grande pression et nous avons saisi les services du préfet qui nous écoute, nous sommes en pleine discussion. Engie traîne plutôt la patte sur ce dossier et ne semble pas vouloir jouer le jeu de la coopération pour explorer plus au nord. D'ailleurs, plus ils montent vers le nord, plus ils servent leurs propres intérêts, puisque la probabilité statistique de trouver de l'énergie géothermale en montant vers le nord du département est plus forte qu'en descendant vers Trappes.

Mais mon sentiment, qui n'est étayé par rien d'autre que mon intuition et un peu d'expérience, c'est qu'Engie veut rester là, à la fois pour pouvoir exploiter pour Bois d'Arcy, Saint-Cyr, Fontenay, mais aussi pour les 33 000 habitants de la ville de Trappes qu'ils desserviraient et, au passage, récolteraient les subsides liés à l'exportation de cette énergie.

Je suis résolument déterminé à défendre nos intérêts, je suis raisonnablement — et seulement raisonnablement — optimiste sur le fait que les services de l'État, qui partagent notre regard sur la nécessité qu'Engie déplace son périmètre de permis pour ne pas compromettre le nôtre, réussiront à faire entendre raison à Engie, ou, en tout cas, mettront la pression pour faire entendre raison à Engie. En tout cas, nous jouerons de tous les leviers dont nous disposons, y compris juridiques, pour ne pas laisser préempter notre ressource et en priver de fait les habitants de la ville de Trappes.

Mais je veux vraiment vous dire — au public en particulier, les élus sont déjà largement édifiés autour de ce sujet — qu'il y a quelque chose d'immoral dans notre pays parce que la législation laisse une forme de prédation de la ressource et de mise en compétition qui peut, demain, priver les familles et les foyers et, je crois, les populations qui ont le plus

besoin d'une énergie propre, décarbonée et pas chère, au profit d'autres villes, territoires, clients, tout aussi légitimes à profiter de l'énergie géothermale. Mais cette logique de mise en concurrence d'habitants qui sont pourtant voisins et qui partagent les mêmes intérêts d'une commune à l'autre, est tout à fait immorale, ce devrait être la puissance publique.

Je rêve d'un État régulateur, organisateur, planificateur — on nous parle de planification écologique mais on ne le fait jamais — qui créerait à l'échelle nationale avec, si nécessaire, des antennes déconcentrées à l'échelle régionale, une entreprise qui irait exploiter la géothermie partout où cela est possible, les énergies renouvelables dans leur ensemble, photovoltaïque et autres, sans avoir à laisser les territoires se faire concurrence, les entreprises privées faire concurrence aux territoires. Sandrine Grandgambe me dit qu'ils n'arrivent même pas à le faire sur l'exploitation de l'eau qui sort de nos robinets, c'est très juste, c'est également le privé qui impose ses vues avec toutes les dérives que nous constatons. A la fois sur la qualité de l'entretien des canalisations, sur le prix de l'eau, sur la rémunération des actionnaires et les investissements malsains que cela permet dans les pays d'Afrique notamment, avec l'argent des consommateurs français.

Voilà pour l'énergie géothermale, j'ai une mauvaise nouvelle, on suit le même chemin que sur l'eau plutôt que de planifier à partir de rien, puisqu'aujourd'hui il n'y a pas beaucoup de forages géothermiques, un modèle vertueux garantissant les intérêts de tous.

L'Etat nous avait indiqué que, suite à la modification du permis exclusif de recherches d'Engie, ils avaient décidé de rogner une toute petite bande qui ne nous suffisait pas du tout pour exploiter nous-mêmes notre ressource, et qu'il allait poursuivre les discussions avec Engie pour tenter de les convaincre de modifier encore le périmètre, c'est pour cela que je vous dis que je suis raisonnablement optimiste. Engie n'en faisant qu'à sa tête et ayant déposé son permis d'autorité, l'État doit nous saisir par écrit, ce qui va faire courir un délai d'un mois pour que le Conseil municipal formule un avis.

Rappelez-vous, il y a un an, nous avons déjà formulé un avis négatif, nous recommencerons évidemment si c'est nécessaire. Il se trouve que nous avons un Conseil municipal ce soir, si l'État nous avait saisis dans les délais, nous aurions formulé un avis négatif appuyé par l'analyse de notre bureau d'études qui nous conseille. Il se trouve que l'État ne nous a pas encore saisi, qu'il a intégré que nous avons un Conseil municipal, si ma mémoire est bonne, le 7 juillet. Il nous saisira donc dans un délai qui nous permettra de formuler un avis d'ici le Conseil municipal du 7 juillet.

Je voudrais juste vous rappeler que l'année dernière, je ne sais pas s'ils l'ont fait exprès, ils sont peut-être malicieux ou bien je suis paranoïaque, mais comme par hasard Engie a déposé son permis, sachant que cette loi des un mois pour prononcer l'avis du Conseil municipal est inscrite dans la loi, au commencement de l'été. Ils ont donc la certitude que l'on ne va pas réunir au mois d'août, en urgence, un Conseil municipal pour émettre un avis défavorable. Ils savent donc déposer leur permis au bon moment pour pouvoir se prévaloir un mois après d'un avis conforme de toutes les mairies concernées, puisqu'elles ne se sont pas réunies pour délibérer, faute d'avoir été saisies dans une période propice à la réunion du Conseil municipal.

C'est cynique, me direz-vous, eh bien oui, c'est le principe de la recherche du bénéfice à tout prix, ça ne s'embarrasse pas des considérations morales et ça joue avec la loi et ses failles pour pouvoir manœuvrer autant que faire se peut. Mais nous avons à peu près la garantie que l'on pourra délibérer le 7 juillet, je n'aurai donc pas à vous convoquer, chers collègues, en plein milieu du mois d'août, ce que je n'aurais pas hésité à faire. Nous n'aurions pas pu nous réunir tous, nous n'aurions peut-être même pas eu le quorum mais on aurait fait une deuxième réunion 8 jours plus tard. Mais dans tous les cas, notre Conseil municipal exprimera — s'il faut revenir de vacances, je le ferais — un avis quand l'Etat nous demandera d'exprimer cet avis sur le permis d'Engie qui n'est pas compatible avec nos intérêts à ce stade.

Longue explication, pédagogique je l'espère, pour vous annoncer le retrait de la délibération, nous n'allons donc pas voter, nous voterons le 7 juillet.

51 Adoption de l'avant-projet de création d'un pôle des services publics des Merisiers

Monsieur le Maire

Nous en sommes assez contents, ce sera un bel investissement, une belle livraison de notre mandat. C'est ça la politique, la vraie, au service des habitants, l'amélioration de ce que l'on offre aux populations, en particulier les plus vulnérables, au cœur des quartiers Politiques de la ville, les quartiers prioritaires de la ville, comme on les appelle. C'est cela qui nous mobilise tous les jours pour nous lever et réaliser de belles choses au sein de cette majorité municipale.

Voilà donc un beau projet, qui nous permettra de réunir des services publics et d'améliorer la qualité de ce qu'ils proposent aux habitants. D'en faire aussi des lieux de mixité, parce que nous sommes notamment sur le quartier des Merisiers qui a vu sa population évoluer avec des constructions nouvelles, l'arrivée de populations qui choisissent de venir habiter dans un quartier prioritaire de la ville, de populations jeunes qui font parfois des enfants ou arrivent avec des enfants en bas-âge. Et il faut pouvoir faire en sorte que les publics ne soient pas dos à dos, les publics historiques de Trappes, les nouveaux, les personnes âgées, les plus jeunes, les familles, les jeunes gens, les adolescents. Tout cela doit cohabiter et vivre dans des espaces de qualité que l'on ne doit pas laisser se dégrader et qui doivent proposer des services à haute valeur ajoutée.

Pour cela, nous allons constituer un pôle, avec environ 1 100 m² de services publics, qui vont réunir :

- Le centre socioculturel des Merisiers actuel, qui est assez obsolète, inaccessible en partie aux personnes en situation de handicap et autres difficultés ;
- Nous allons également y réunir la Maison des Jeux, équipement culturel adossé au centre socioculturel mais qui a sa propre autonomie, son propre projet, dans des conditions évidemment plus confortables que ce n'est le cas aujourd'hui ;
- La Maison des parents également qui est située au sein du square Thorez, un peu isolée au fond d'une parcelle, inadaptée, avec des difficultés de stationnement — Catherine Chabay ne me démentira pas —, des locaux qui ne sont pas très attractifs. On a l'impression que c'est une prison, il y a des grillages au rez-de-chaussée, on a vraiment le sentiment que l'on enferme les gamins derrière les barreaux d'une prison ;
- Le Relais Petite enfance également, qui est aujourd'hui isolé dans un pied d'immeuble, qui va rejoindre ce pôle pour le service public. Et le pôle de réussite éducative, la Maison des Parents étant, non pas la même entité mais travaillant sous la même autorité politique et administrative.

Nous allons donc réunir tout cela dans deux établissements recevant du public, comme on les appelle, dans environ 550 m². C'est le rez-de-chaussée des immeubles en construction Rue Eugène Pottier, en face de la salle Jean-Baptiste Clément, c'est un très beau projet, une belle coque. Maintenant, il faut que le projet social à l'intérieur soit extraordinaire et qu'il permette des synergies, aux équipes d'apprendre à travailler ensemble plutôt que de travailler chacune dans leur coin aux quatre coins de la ville.

Il va pouvoir disposer d'un joli parc, qui n'était pas prévu dans le projet initial du promoteur que nous avons contraint à réduire le nombre de logements, améliorer les espaces extérieurs. Et à nous livrer un espace extérieur de qualité qui permettra de faire du jardinage ensemble, avoir une petite aire de jeux qui viendra servir aussi tous les besoins des équipements que je viens de lister et des publics qui les fréquenteront. Et il n'y a pas de nom pour l'instant, c'est un pôle de service public aux Merisiers, on verra, si on a

l'imagination de lui trouver une identité qui réunira l'ambition de chacun des services, il s'épanouira, nous l'espérons.

Pour la première partie, la livraison de l'ERP 1 et son aménagement dans un an. Et pour la deuxième partie, l'arrivée de la Maison des parents en particulier et de l'équipe du programme de réussite éducative, on espère, je crois — je regarde Catherine — dans trois ans le temps de construire, soit fin 2026 car il y a toujours des retards. Nous pourrions avoir la totalité des services qui seront installés.

Il se trouve que ce beau projet recueille l'assentiment de nos partenaires. C'est un montant d'investissement global de 3 millions d'euros TTC, on compte l'acquisition des murs et l'aménagement intérieur sur plus de 1 100 m². Et nous espérons être subventionnés par l'État, nous avons demandé 900 000 €, honnêtement, je ne suis pas sûr que l'on aura les 900 mais si nous obtenons 600 ce sera extraordinaire. L'État a plutôt donné un avis positif pour le dossier, puisqu'il est en tout point conforme aux orientations de la dotation de soutien à l'investissement local que l'État octroie chaque année à la ville de Trappes. Avec un demi-million nous serons contents si l'on arrive à atténuer la charge pour la ville de Trappes sur ce pôle de service public.

Nous allons également tenter de solliciter d'autres subventions mais à ce stade, à travers cette délibération, nous approuvons le projet, si vous en êtes d'accord. Et grâce à cet avant-projet, nous pourrions déposer notre demande définitivement à la DSIL 2024 et espérer obtenir un demi-million. Vous reconnaîtrez que pour une délibération qui va nous mettre cinq minutes à voter, si on a un demi-million en contrepartie, cela vaut le coup. Si on prend 10 minutes, on a le double et on finit plus tard.

S'il n'y a pas de questions sur ce projet ? Monsieur Malandain ?

Monsieur MALANDAIN

Je voudrais dire ma satisfaction, parce que c'est un projet qui a commencé il y a de nombreuses années, avec le promoteur qui ne voulait construire que des logements et qui a accepté, dans la négociation tout à fait loyale, au service du bien public, de nous permettre de disposer du rez-de-chaussée pour rassembler l'ensemble des services que vous avez déjà cités, je ne recommence donc pas.

En même temps, cela donnera une disponibilité pour réfléchir sur l'avenir des locaux qui abritaient la Maison des Parents ou l'espace de solidarité qui était juste à côté de la salle Jean-Baptiste Clément. Et peut-être de travailler sur une évolution de l'école Jean-Baptiste Clément. Mais il faut d'abord finir cela avant de pouvoir se passer de locaux qui sont très anciens et pas forcément adaptés aujourd'hui au travail qu'ils ont à remplir, ce qui ne les empêche pas de remplir ce travail-là avec beaucoup de courage et de professionnalisme. Merci.

Monsieur le Maire

Merci à vous. Une petite confusion sur l'espace solidarité, il n'a pas vocation à rejoindre ce pôle puisqu'il va s'installer juste ici à côté de la mairie, à l'étage de l'épicerie solidaire mixte, on va en parler dans quelques minutes. Mais pour les autres services publics, effectivement, ils vont se regrouper sur ce secteur de Nexity.

J'ai poursuivi la négociation, pour votre information Monsieur Malandain, puisque l'on n'a pas trouvé d'accord avec Nexity à mon arrivée, j'ai même refusé leur permis de construire. Mais ils ont accepté de se remettre à la table des négociations et notamment — je le disais Monsieur Malandain, mais j'insiste puisque vous avez suivi le début de l'histoire mais je vous édifie sur la fin — ils ont accepté de réduire de 30 % le nombre de logements par rapport au permis qui était déposé initialement, et surtout, d'aménager un espace vert extérieur. Parce que l'ensemble de la parcelle était « privatisé » par le promoteur, il a accepté de rendre une partie significative pour pouvoir aménager une aire de jeux ouverte

aux habitants.

Et j'y crois beaucoup, je ne crois pas à cet urbanisme qui consiste, au milieu de quartiers prioritaires de la ville, à faire des enclaves de richesse relative, parce que ce n'est pas très riche ce qu'il fait là, objectivement, mais de familles ou de foyers avec un pouvoir d'achat un peu plus élevé que la moyenne à Trappes, qui s'enferment entre eux. Personnellement, je crois, au contraire, à l'ouverture vers l'extérieur et à la mixité des publics. A la fois dans l'école, évidemment, mais aussi dans la rue, les espaces publics, les parcs, les squares.

Avec l'esplanade Pergaud, on a réussi quelque chose d'extraordinaire, qui permet aux habitants de l'Aérostat de se mêler à ceux de Pergaud, centre Verlaine, j'en suis très heureux et je crois que c'est un beau succès. C'est un peu la même idée, en face de Jean-Baptiste Clément, qui restera un espace public municipal important, nous aurons une belle aire de jeux, concertée entre les propriétaires et les locataires du quartier, notamment ceux qui vont s'installer dans les logements Nexity.

Tout cela a été obtenu après d'âpres négociations avec Nexity, qui est un grand groupe national, respectable et estimable, mais à qui il faut parfois savoir tordre le bras pour obtenir la garantie de l'intérêt général. C'est le rôle des élus, c'est pour cela qu'on nous a inventés, je le crois.

Tout cela étant dit, s'il n'y a pas d'autres interventions sur ce pôle des services publics des Merisiers, je sou mets aux voix.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

52 Approbation de l'avenant n°2 à la convention cadre pluriannuelle "action cœur de ville 2 période 2023-2026"

Monsieur le Maire

Je vois Monsieur Hirgorom et Madame Gaune, nos deux cadres du service développement économique qui ont beaucoup travaillé — mais vous n'êtes pas les seuls — sur le programme action cœur de ville qui est extrêmement important.

La ville était lauréate du programme action cœur de ville 1 qui a permis la réalisation d'un certain nombre de jolis projets sur la ville et l'accompagnement en ingénierie, en expertise et en financement de nos partenaires. Et dans le cadre d'action cœur de ville 2, puisque la ville a postulé pour être de nouveau bénéficiaire de ce programme national qui accompagne les territoires urbains ou ruraux qui ont besoin de revitaliser leurs centres-villes, leurs commerces et les projets d'intérêt général sur ces périmètres, il les accompagne pour leur permettre de mettre en synergie tous les acteurs, les partenaires, les financeurs. Et nous sommes un certain nombre d'élus et de directeurs de service à nous impliquer parce que cela touche à l'urbanisme, au développement économique, au logement, au stationnement, aux équipements publics, les écoles, etc., à l'échelle d'un centre-ville élargi. Puisque le périmètre d'action cœur de ville, âprement négocié, notamment par Monsieur Hirgorom, a étendu très largement l'acceptation de ce que l'on appelle le cœur de ville, puisqu'il pousse parfois jusqu'aux Merisiers. Nous ne pensions pas que cela passerait, mais c'est passé et nous nous en réjouissons.

Parmi les élus, moi-même avec ma casquette urbanisme, Pierre Basdevant pour le développement économique, toujours moi-même avec la casquette plutôt patrimoine communale, schéma directeur immobilier. Merci à tous, élus ou techniciens, qui se sont âprement impliqués dans ce dossier, je crois être honnête en disant, Monsieur Hirgorom,

qu'il a été très apprécié par les services de l'État, la DDT, les instructeurs qui ont considéré que c'était un beau projet avec de belles actions qui nous engagent pour les prochaines années.

Je l'explique en quelques mots pour les plus profanes qui ne connaissent pas action cœur de ville. Je ne sais pas si je suis exhaustif, mais parmi les principaux projets significatifs que nous avons fait inscrire au programme action cœur de ville et qui ont l'approbation de l'État :

- La création d'une épicerie solidaire mixte, c'est vraiment juste à côté de la mairie, l'ancienne épicerie Capadocce qui a fermé et qui est dans un état déplorable, qui n'était pas accessible aux personnes en situation de handicap. Un programme de travaux démarre à la rentrée de septembre, on parle de travaux lourds, il s'agit d'un peu moins de 2 millions d'euros, mais très vertueux sur le plan environnemental, sur le plan écologique, qui va totalement transformer ce site. Évidemment, l'épicerie va grandir, embellir, elle sera toute neuve, mais surtout on va construire deux étages qui vont nous permettre d'accueillir — j'en parlais tout à l'heure en réponse à Monsieur Malandain — l'espace solidarité des Merisiers. C'est un espace d'accueil pour les personnes sans domicile fixe, qui ont besoin d'un accueil de jour, d'un coin pour se réchauffer, qui ont besoin de se prendre une douche et de se changer, qui ont besoin de laver leur linge. Ces besoins sont importants à Trappes, pour des familles qui sont réfugiées, des personnes SDF qui sont marginalisées, abandonnées. Et nous avons la chance d'avoir un espace solidarité qui est tout à fait inadapté dans des locaux parfaitement inadaptés. J'estime que la dignité des personnes est atteinte dans les conditions actuelles de leur accueil, j'ai donc vraiment voulu mettre un budget significatif pour les accueillir dans des conditions de dignité normales. Et je veux remercier Alienor, nous en avons fait des réunions, et parfois des allers-retours, mais je crois que l'on atteint une forme d'optimum dans ce que nous allons livrer sur ce site. Et cela permettra que l'on se regarde fièrement le jour de l'inauguration et je crois que l'on donnera un peu de bonheur et de dignité aux personnes qui en sont parfois privées par la vie ;
- La création d'une extension à Chrysalead. Là, c'est le petit caprice de Monsieur Hirgorom, je ne sais pas si je peux dire cela comme ça. Chrysalead, c'est la pépinière d'entreprises de Trappes. Monsieur Hirgorom ne fait pas de caprice, évidemment, il a d'excellentes idées, le maire est juste déçu et vexé de ne pas les avoir avant lui. Mais Monsieur Hirgorom a proposé de faire une extension sur le parking aujourd'hui aérien et pas très utilisé, puisqu'il y a un joli parking souterrain qui est sous-utilisé. Et je crois, Monsieur Hirgorom, si ma mémoire est bonne, ou Pierre Basdevant, que l'on parle d'une extension de 200 m² supplémentaires. Sachant que la commercialité de ces espaces à cet endroit-là est élevé, on pourra donc, sans trop de difficultés, les remplir et espérer les rentabiliser dans quelques années, et surtout offrir un service supplémentaire attendu par des entreprises de Trappes qui ne trouvent pas à se développer convenablement ;
- Un projet de ressourcerie, repair café, garage solidaire, ce sont plusieurs projets que nous portons dans le cadre du mandat. Nous y reviendrons un peu plus loin sur une délibération pour l'acquisition d'une parcelle sur la rue Paul Vaillant Couturier. Nous allons pouvoir enfin trouver, je l'espère, le terrain qui nous permettra de développer ces beaux projets, avec des acteurs associatifs qu'il nous reviendra de mobiliser à nos côtés. Nous mobiliserons notamment Jamal Hraïba, élu en charge de La Fabrique et des projets de cette nature, qui n'est pas là ce soir mais qui va pouvoir travailler et s'épanouir, je l'espère, dans ces locaux, on y revient dans quelques minutes ;
- Le plan de végétalisation des cours d'école et le développement des îlots de fraîcheur, y compris en dehors des cours d'école. Vous le verrez dès cet été, on va développer des micros îlots de fraîcheur dans des zones trop bétonnées, trop bitumées et où la canicule sévit particulièrement. Je pense en particulier à ceux qui habitent dans des logements sociaux mal isolés où l'on crève de chaud pendant

l'été et où l'on crève de froid pendant l'hiver, en tout cas où l'on paye une fortune pour se chauffer convenablement. Ces familles pourront aller chercher un peu d'air, un peu d'ombre, un peu de brumisation au pied de chez eux grâce à des îlots de fraîcheur modulables et surtout mobiles, que nous pourrions déplacer d'un site à l'autre, d'une saison à l'autre. Pour les cours d'école, je n'y reviens pas, vous savez que chaque année nous faisons au moins deux végétalisations de cours d'école pour les transformer en cours Oasis. Je crois que le projet de cette année c'est l'école Renoir, et nous allons atteindre la performance — j'en suis très fier, nous allons au bout — de 100 % de perméabilisation des sols. Là où nous avons aujourd'hui des sols totalement imperméables, où l'eau ne peut pas ruisseler, où la terre est morte sous le bitume et le béton, demain nous aurons, sur la cour Renoir, 100 % d'infiltration de l'eau à la parcelle, avec des matériaux écologiquement neutres. Nous en sommes assez heureux, c'est un beau projet en concertation avec les écoles. Nous payons beaucoup plus cher à Trappes quand nous faisons des cours Oasis que la plupart des autres villes, parce que nous cherchons à atteindre justement des standards très élevés. Mais la bonne nouvelle c'est qu'atteindre les standards élevés permet d'obtenir des subventions également, notamment de l'Agence de l'eau qui nous financera sur les dépenses éligibles à hauteur de 70 % pour le projet de la cour Renoir cette année ;

- La stratégie mobilité douce et schéma directeur vélo, c'est Monsieur Lame, qui n'est pas là et qui est notre ingénieur diplômé de Centrale Supélec, avec son prédécesseur Jean-Baptiste Grenier, aussi ingénieur Centrale Supélec — on a aucune filière, on attire des cadres de grande qualité — qui élaborent avec un bureau d'études un schéma mobilité douce pour la pratique du vélo. Je tiens à les remercier, je crois qu'il n'y en pas dans la salle, avec un groupe de citoyens impliqués autour du vélo. Une vingtaine de personnes qui sont assidues, qui participent et ont élaboré le plan de déploiement des stationnements vélo que vous avez vu fleurir ici ou là et qui travaillent également sur les pistes cyclables qui vont mailler notre territoire de mieux en mieux dans les années à venir. Sur ce plan-là, je tiens à dire, à la fois pour le stationnement vélo et pour les routes cyclables, qu'à bien des égards, nous assumons à leur place les compétences de l'agglomération de Saint-Quentin qui a pris un retard extrême, en particulier sur la ville de Trappes, pour ce qui concerne les mobilités douces et le vélo en particulier ;
- La rénovation des équipements publics, en lien avec le schéma directeur immobilier et énergétique qui est en cours de finalisation. Je vous le présenterai à un Conseil municipal parce que c'est une information qui n'est pas obligatoire au Conseil mais qui est utile pour l'ensemble des conseillers municipaux et du public. Nous avons un patrimoine immobilier qui a été très mal entretenu, qui n'a pas fait l'objet de contrats d'entretien en bonne et due forme, et qui se dégrade et a besoin d'investissement vraiment très lourds dans les prochaines années. Nous arrivons au bout de ce schéma directeur qui donne parfois le vertige, mais pour pouvoir le mettre en œuvre nous aurons besoin de l'État, de la Banque publique d'investissement, des autres financeurs qui accompagnent le plan action cœur de ville. Nous allons donc inscrire ces rénovations dans ce programme ;
- Et enfin, une étude sur la piétonnisation totale, partielle, temporaire, modulable de la rue Jaurès. Nous en sommes seulement au stade de l'étude mais nous voulons pouvoir, pour dynamiser le centre-ville commercial, l'envisager totalement ou partiellement, encore une fois, sur quelques jours ou quelques heures ou sur la totalité du temps, nous le verrons. Et en particulier, en lien avec les nouveaux flux de circulation générés par le futur plateau urbain qui va transformer la circulation en centre-ville, nous pourrions réfléchir à cette perspective de la piétonnisation.

Voilà pour action cœur de ville, y a-t-il des questions sur ce joli programme ? Je n'en vois pas, je soumets aux voix.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

53 Convention de mise en œuvre du dispositif "Petits déjeuners"

Madame GRANDGAMBE

Une délibération rapide sur les « petits déjeuners » puisqu'elle est récurrente chaque année. Je vous rappelle que c'est simplement un dispositif qui a été voulu par l'Education nationale, ça devait être Jean-Michel Blanquer qui a voulu cela, qu'il n'y a pas une adhésion franche et massive du corps enseignant sur ce type de dispositif.

On a donc essayé de s'en saisir et de le faire intelligemment, en proposant des petits déjeuners pour les enfants qui reviennent de la piscine. On dit « petits-déjeuners », mais cela peut être au moment du goûter, en ayant une boisson et un fruit fournis aux enfants. Cela nous paraît plus intéressant que de redonner un petit déjeuner le matin à des enfants qui en ont peut-être eu un. Je pense que l'on est sur un modèle que les enseignants approuvent. Nous payons et l'État nous rembourse, parfois avec beaucoup de retard, 9 000 € par an.

Monsieur le Maire

Parce que ce ne sont même pas de bons payeurs ? Déjà, quand ils auront bien payé leurs professeurs en temps et en heure, ils pourront éventuellement payer la ville de Trappes. Mais nous poursuivons cette action tant qu'elle est à peu près neutre financièrement pour nous, rendons ce service à l'État et au ministère de l'Education nationale.

Je soumets aux voix, j'imagine qu'il n'y a pas de questions. On devrait facturer à l'État le temps de travail du personnel mobilisé sur ces dispositifs. Je le dis en plaisantant mais si à chaque fois l'État, quand il veut mettre en place une politique dans ses écoles, la délègue aux villes en lui donnant juste de quoi payer les fournitures...

Madame GRANDGAMBE

On a aussi payé les gourdes.

Monsieur le Maire

Je l'ai déjà beaucoup évoqué en Conseil municipal mais faites-moi plaisir, écoutez-moi une dernière fois là-dessus : ils nous payent le contenu mais il faut que l'on paye le contenant. Par exemple, lorsque l'on fournit des fruits aux enfants, on doit acheter le panier, ils ne veulent pas le payer. Et lorsque l'on dit que les enfants ont besoin de boire de l'eau, si l'on achetait des bouteilles en plastique on pourrait les facturer à l'État, mais comme nous sommes écolos, on fournit des gourdes. Et ils ne veulent pas les payer parce que c'est le contenant, ce n'est pas le contenu, on est chez les fous, et cela s'appelle la folie administrative française et nous allons faire avec.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

54 Demandes de subventions pour les projets pédagogiques des écoles

Madame GRANDGAMBE

Ce sont les queues de subventions, puisqu'au dernier Conseil on a voté les premiers projets. Ce sont simplement ceux qui étaient un peu retardataires, notamment parce que certaines écoles n'ont pas encore complètement compris. Mais nous sommes là pour leur rappeler que tout argent public qui est donné doit être utilisé à un moment donné, et qu'ensuite on doit dire à la collectivité ce que l'on a fait avec cet argent, c'est la règle de base. Nous avons donc besoin d'avoir un petit bilan après chaque action menée et chaque subvention donnée, pour savoir si l'argent a été dépensé et correctement. Et il y a parfois

des écoles qui oublient de le faire, il a fallu attendre les bilans de l'année dernière. Et vous avez là deux projets : le lycée de la Plaine de Neauphle et le collège Courbet.

Monsieur le Maire

Merci, on passe au vote.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

RESSOURCES HUMAINES

55 Délibération portant création d'un emploi non permanent suite à un accroissement temporaire d'activité - Secrétaire général

Madame DALI-OUHARZOUNE

Les trois premières délibérations sont assez similaires puisqu'elles portent sur la création d'emplois non permanents suite à un accroissement temporaire d'activité.

Le premier poste étant celui de secrétaire général, il s'agit plus d'une régularisation. Nous avons besoin de créer ce poste pour mettre en œuvre le pilotage et la coordination de projets transversaux au sein de la collectivité. Je précise que ces missions ne pouvaient pas être réalisées par les agents de la collectivité présents.

Le deuxième poste concerne celui de référente carrière paie et dossiers transversaux, pour des missions de pilotage aussi, liées à la carrière paie et au plan de promotion de la collectivité.

Le troisième poste étant celui de responsable pôle carrière paie, pour pouvoir traiter les dossiers de retraite accrus sur le dernier trimestre de l'année 2023.

Monsieur le Maire

Nous devons les voter une à une. Pas de questions ? On passe au vote.

Abstentions : Mme CLERTE-DURAND – M. MALANDAIN
Approuvé à la majorité de 33 voix pour, 2 abstentions.

56 Délibération portant création d'un emploi non permanent suite à un accroissement temporaire d'activité - Référente carrière paie et dossiers transversaux

Abstentions : Mme CLERTE-DURAND – M. MALANDAIN
Approuvé à la majorité de 33 voix pour, 2 abstentions.

57 Délibération portant création d'un emploi non permanent suite à un accroissement temporaire d'activité - Responsable pôle carrière paie

Abstentions : Mme CLERTE-DURAND – M. MALANDAIN
Approuvé à la majorité de 33 voix pour, 2 abstentions

58 Mise à jour du tableau des emplois

Madame DALI-OUHARZOUNE

Nous avons une première partie qui concerne uniquement des modifications, soit de libellés, soit de grades, il n'y a pas de modification de quotités horaires.

Nous avons une création de poste et je vous prierai de bien vouloir noter qu'il ne s'agit pas du libellé indiqué, à savoir le chargé de mission vélo, mais plutôt l'ingénieur mobilités douces, nous allons donc modifier les choses. Comme vous l'avez évoqué, Monsieur le Maire, il s'agit de pouvoir proposer une meilleure circulation pour les vélos.

Monsieur le Maire

Et pas uniquement les vélos, justement, c'est pour cela que l'on élargit à mobilités douces parce qu'il y a d'autres moyens, les tricycles, je n'en sais rien, les trottinettes, etc. On soumet aux voix le nouveau tableau des emplois.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

59 Mise à jour du Régime Indemnitaires tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP).

Monsieur le Maire

Je ne dis pas que les deux dernières délibérations n'étaient pas intéressantes, mais je dis que les deux prochaines le sont beaucoup plus. Celle-là n'est pas intéressante. Madame Dali-Ouharzoune.

Madame DALI-OUHARZOUNE

À chaque modification du tableau des emplois, nous modifions le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, sujétions, expertises et engagements professionnels, le tableau du RIFSEEP.

Monsieur le Maire

Parmi les députés qui s'ennuient, qui n'ont rien de mieux à faire que de publier des communiqués, n'y en a-t-il pas qui pourraient faire des amendements, des textes de loi pour dire qu'il faut arrêter de faire voter les Conseils municipaux tous les mois sur le RIFSEEP ? Cela ne sert strictement à rien et cela n'intéresse franchement personne, parfois même pas le maire et Mimouna Sarambounou.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

60 Participation de l'employeur à la protection sociale complémentaire

Monsieur le Maire

On arrive enfin à la délibération intéressante en matière de ressources humaines, Noura Dali-Ouharzoune.

Madame DALI-OUHARZOUNE

Je ne sais pas si vous vous en souvenez, mais on a délibéré au Conseil municipal du 26 février dernier le renouvellement de la convention auprès du CIG Grande Couronne la convention de protection sociale complémentaire. Et là, en l'occurrence, nous avons émis le souhait de pouvoir modifier les tarifs de participation de l'employeur sur la protection sociale complémentaire sans attendre l'an prochain ou dans deux ans, avec l'obligation qui sera prévue en 2026. Nous avons initialement une triste participation de l'employeur, qui variait entre 1 et 5 € selon l'indice majoré sur la couverture santé. Nous avons décidé de ramener cette participation entre 15 et 25 € selon l'indice majoré.

Nous avons également une participation de la collectivité sur la couverture prévoyance, à raison de 10 € mensuels.

Monsieur le Maire

Merci. On peut être fier, avec deux ans d'avance on anticipe la mise en œuvre, avec quelques rares villes malheureusement progressistes, de ce droit pour les fonctionnaires territoriaux. On dit tout le temps : « Les fonctionnaires... », on le dit de moins en moins

d'ailleurs parce que vous avez remarqué qu'il y a de moins en moins de monde qui veut être fonctionnaire et agent public en général, tellement le métier est mal payé, précaire, exposé. Mais certains s'amuse à dénigrer la fonction publique et à dire qu'elle est bourrée de salariés avantageés, rien n'est plus faux. Alors que depuis 10 ans déjà les salariés du privé ont une couverture mutuelle obligatoire, pour les salariés du public il aura fallu attendre 12 ans entre le vote de la loi qui a concerné les salariés du privé et ceux du public. Douze ans pendant lesquels les salariés du privé étaient avantageés par rapport à ceux du public. La ville de Trappes anticipe pour couvrir ses salariés et nous verrons à la fin les contrats collectifs qui seront négociés notamment par le Centre interdépartemental de la Grande Couronne. Mais nous, nous protégeons d'ores et déjà mieux nos agents. On soumet aux voix.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

SPORTS

61 Règlement intérieur de la piscine Jacques Monquaut

Monsieur le Maire

C'est assez technique et pas très intéressant sur le plan politique. Nous commençons par le règlement intérieur du complexe sportif Jacques Monquaut avec une fusion, on fait un seul règlement qui traite à la fois du fonctionnement de la piscine municipale et de l'espace ludique de jeux d'eau extraordinaire que nous avons inauguré il y a un an. Ce, pour que ce soit considéré comme une seule et même entité, sous la supervision d'une seule et même responsable, avec un seul et même règlement de fonctionnement. Pas de questions ? On passe aux voix.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

62 Approbation du règlement général d'utilisation des équipements sportifs municipaux

Monsieur le Maire

C'est très important puisque c'est le règlement qui régit l'organisation et le fonctionnement de nos équipements, nos gymnases et nos stades. Avec une grosse quarantaine d'associations, plus les utilisateurs, les écoles, les collèges, les lycées qui sont aussi à une bonne quarantaine puisqu'il y a 34 écoles, 3 lycées, 3 collèges, beaucoup d'utilisateurs.

Cela clarifie les conditions de mise à disposition des installations, la planification des activités, les conditions d'accès, les responsabilités et assurances pour clarifier ce qui relève des associations ou des partenaires et de ce qui relève de la mairie. Les règles en matière d'hygiène et de sécurité, les obligations, les interdictions pour les occupants et pour les publics. C'est important parce que les preneurs des gymnases, par exemple, sont évidemment des clubs avec leurs bénévoles, mais ce sont aussi des publics, les parents qui viennent et qui ont le droit d'accéder à certains espaces et pas à d'autres. C'est important de clarifier pour éviter les litiges et, évidemment, en cas de litiges les modalités de résolution de ces litiges et tout ce qui s'en suit, avec la possibilité de résilier ou de suspendre les mises à disposition.

Madame GRANDGAMBE

J'en profite, puisque l'on parle de sport, n'oubliez pas que ce week-end nous avons les Journées de la lecture qui sont organisées sur le thème du sport. Et vous aurez une très belle exposition sur le sport à Trappes et sur les clubs, nous avons retrouvé quelques photos des clubs sportifs. Faites la publicité de ces Journées de la lecture, ce sera à la librairie Mille Feuilles et dans la cour de l'école Ferry, plein d'activités seront proposées.

Évidemment, vous avez compris que nous sommes en pleine période olympique que nous voulions fêter à notre manière à Trappes, en mettant en avant la question sociale évidemment, l'olympisme et le sport. C'est donc une façon un peu différente d'aborder ces questions, c'était une façon de vous rappeler de venir nombreux et ce n'est pas inscrit dans le règlement intérieur.

Monsieur le Maire

Je connais une professeure agrégée d'histoire-géographie, première adjointe au maire de Trappes, qui aurait mis « hors sujet » sur la copie de son élève s'il avait osé un truc pareil. Mais Madame Grandgambe a tout à fait raison, soyez nombreux aux Journées de la lecture organisées à la librairie et à l'école Ferry, la partie historique qui a été préservée dans le cadre du beau projet de construction de l'école Ferry.

On passe aux voix sur le règlement général d'utilisation des équipements sportifs.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

URBANISME

63 Acquisition d'un bien immobilier sis 33 avenue Paul Vaillant Couturier

Monsieur le Maire

Et on poursuit avec deux acquisitions importantes et stratégiques. On en avait parlé à l'occasion de précédents conseils municipaux, il y a un vrai enjeu à maîtriser le foncier, notamment le foncier en pied d'immeuble commercial au centre-ville. Déjà, parce qu'il faut arrêter de subir le développement anarchique de nos commerces, ce n'est pas Madame Gaune qui me démentira. Même si ce n'est pas simple puisque cela demande de mobiliser de l'argent, de neutraliser des fonds précieux pour une collectivité, mais cela nous permet de savoir ce qui s'y déploiera. L'exemple du Capadocce tout près de chez nous est significatif, nous avons d'ailleurs racheté le fonds de commerce en 2021, si ma mémoire est bonne.

Là, ce sont deux biens particulièrement bien situés, particulièrement intéressants que nous acquérons. Le premier concerne le 33 avenue Paul Vaillant Couturier, l'ancien garage Renault Texier. Il s'agit d'un très beau foncier, un bâtiment industriel assez classique mais qui peut être adapté pour des usages que nous évoquions tout à l'heure dans le cadre d'action cœur de ville. C'est-à-dire, déjà, un garage, nous voudrions faire un garage solidaire qui permettrait aux foyers les plus démunis de faire réparer à prix coûtant, si possible, leurs véhicules, il faut monter le partenariat associatif, en ne payant que le prix des pièces et non pas celui de la main-d'œuvre. Il y a des garages solidaires partout en France qui proposent ce type de schéma, nous allons tenter de le développer ici à Trappes.

Et également, la possibilité d'une ressourcerie si l'espace est suffisant, pour permettre la réparation, le recyclage, le réemploi, un peu comme le fait l'entreprise Envie avec l'électroménager. Là, ce serait sur d'autres types de biens, mais plutôt que de jeter en déchetterie, on pourrait déposer, réparer, revendre pas très cher sur ce site. Ce, pour que, y compris les Trappistes prennent l'habitude — c'est un vrai projet avec une forte ambition écologique — de réparer, de donner plutôt que de jeter et de racheter.

Et également un Repair café, c'est souvent adossé aux ressourceries, c'est-à-dire que l'on apprend, au-delà de vendre des objets que quelques bénévoles retapent avec des professionnels en insertion la plupart du temps. Ce qui est vertueux, y compris sur l'emploi local et pour aider les personnes les plus éloignées de l'emploi. Mais cela permet également d'apprendre aux personnes de tout âge à réparer eux-mêmes leur propre bien, en leur

donnant un petit coup de main pour apprendre l'électronique, la mécanique, la menuiserie, l'impression 3D, etc.

Ce site assez extraordinaire est acheté par la ville de Trappes et à un prix tout à fait modeste, puisque nous achetons une parcelle, dont je n'ai plus le nombre de mètres carrés mais que vous avez certainement dans la délibération. Il est très bien situé, je le disais, et très stratégique, pour un peu plus de 500 000 €, un peu moins de 600 000 € en comptant tous les frais, ce qui est une très bonne affaire au regard de la localisation et du potentiel de ce site ; 575 000 € très précisément, c'est-à-dire l'estimation de la valeur des Domaines.

Je sou mets aux voix s'il n'y a pas de questions. Je suis particulièrement fier que l'on ait réussi ce coup-là, 1 600 m² me dit-on, ce n'est pas mal, parce qu'il se trouve que sur cette parcelle dont est propriétaire une société civile immobilière de deux personnes parisiennes, je crois, ces messieurs — et c'est tout à fait respectable mais je m'y suis opposé — avaient prévu de construire une quarantaine de logements sur l'ancien garage. Ce qui aurait amené une pression sur le stationnement, les écoles, les crèches qui ne sont pas en nombre suffisant, en plus dans ce secteur, etc. Je me suis donc opposé à ce permis de construire par l'application d'un sursis à statuer.

Je le dis souvent, mais nous sommes très interventionnistes en la matière et nous l'assumons, parce qu'il ne faut plus subir les décisions du promoteur, il faut les maîtriser, les souhaiter, les accompagner si elles correspondent à l'intérêt général de la ville. Et nous avons, par ailleurs, modifié le plan local d'urbanisme pour que la constructibilité soit réduite et que la rentabilité d'un projet de construction de logements diminue. Là, la puissance publique a montré qu'elle imposait ses vues aux intérêts privés et il n'y a pas de quoi rougir.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

64 Acquisition d'un commerce et d'un logement sis 83 rue Jean Jaurès

Monsieur le Maire

Nous réglons un autre problème d'intérêt public. Vous connaissez l'épicerie Chez Fouz située rue Jaurès, je vois qu'il y a des voisines juste en face qui vivent un cauchemar depuis des années, comme beaucoup de riverains.

Cela fait trois ou quatre ans que j'écris des courriers, que j'envoie la police mettre des amendes très régulièrement, y compris la nuit, parce qu'il y a des ventes illicites d'alcool, de cigarettes, on a donc verbalisé très régulièrement, il y a eu des contrôles de la part des services de la préfecture. Mais malgré tout, les nuisances générées en stationnement, en squat, etc., étaient très importantes. Et nous avons mis une pression si forte sur le commerçant qu'il a accepté de céder son bien, à la fois le fonds de commerce et les murs. Je crois que ce sont Madame Gaune et Monsieur Hirgorom qui sont venus nous l'annoncer après moult pressions, la main de fer dans un gant de velours, c'est comme cela que l'on dit, je ne sais pas qui est le fer et le velours parmi vous, et avec Monsieur Potard, le chef de la police municipale.

Mais toute cette pression cumulée a permis à la ville d'acquérir un foncier stratégique sur un alignement stratégique rue Jaurès. Et en plus, de régler un problème de fond avec cette épicerie qui foutait un sacré bazar, sans faire de jeux de mots d'ailleurs. Je suis donc ravi pour vous, riverains, la nouvelle résidence qui a été construite, les résidences plus anciennes, cela va vous faire le plus grand bien le jour où cela fermera officiellement ses portes.

L'acte le plus important est aujourd'hui, on acquiert ce bien dans quelques jours, j'espère. Il faudra aller vite, Monsieur Hirgorom, avec le service urbanisme, etc., pour aller signer

chez le notaire et récupérer les clés, puis on ferme le machin, on rénove tout ça et Madame Gaune repart sur un nouveau commerce, une nouvelle activité qui ne générera pas de nuisances. On me dit que l'on a rendez-vous chez le notaire mi-juin, ça va aller vite, la fin du cauchemar.

On vote quand même, parce que sinon on ne pourra pas acquérir et on ne pourra pas passer chez le notaire le 14 juin.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

65 Mise en place de servitudes, déclassement du domaine public, modification et rétrocession de l'assiette foncière du programme immobilier sise avenue Carnot et rue Jean Jaurès-section BD n°18-21-22, 220 et 221

Monsieur le Maire

C'est très technique, on a déjà eu l'occasion de délibérer là-dessus, je vais vous le résumer en bon français.

Vous voyez la résidence Carnot, avenue Carnot ? La construction qui date de la fin des années 70, si ma mémoire est bonne, avec des façades qui ont été récemment rénovées, ainsi que l'intérieur. C'était vraiment une verrue en centre-ville qui avait, imprimée sur les façades, la pollution de la RN 10 en particulier. On avait une très mauvaise SCI qui était propriétaire de ce bazar, la grande crainte en début de mandat était qu'elle vende par bouts les appartements et que cela devienne une copropriété qui se dégrade à vitesse grand V, avec des difficultés majeures pour pouvoir la traiter un jour.

Finalement, un fonds de pension de je ne sais où a acquis l'ensemble de la société, l'ensemble des commerces et des logements de l'avenue Carnot, en tout cas tous ceux qui appartenaient à cette SCI, parce que ça reste une copropriété. On y trouve des propriétaires et des locataires un peu originaux : le parti communiste français, un restaurateur indien, quelques propriétaires particuliers ou associatifs. Mais pour l'essentiel, c'est la SCI qui a vendu son bien à un fonds de pension qui a délégué la gestion à une entité présente en France avec laquelle on ne travaille pas trop mal. Qui joue le jeu, qui a fait un plan de rénovation ambitieux, intérieur et extérieur, et avec laquelle nous sommes en pleine négociation pour acquérir les locaux commerciaux qui donnent sur la façade de la rue Jaurès, puisque nous avons, là encore, un vrai enjeu de maîtrise.

Monsieur Hirgorom et Madame Gaune, que j'ai beaucoup cités aujourd'hui, ont donc beaucoup de travail puisqu'il y a beaucoup de cellules sur lesquelles nous avons jeté notre dévolu et que nous espérons pouvoir acquérir. Je ne sais pas par quel moyen, parce que financièrement, à un moment donné, ça va être plus dur, mais ce sont quand même des opportunités qu'on ne peut pas rater, nous allons donc tenter de les acquérir au plus vite. Kahina Benkherouf est l'assistante de direction du service, comme vous le voyez elle est très impliquée puisqu'elle subit la logorrhée du maire à 19h40 ce lundi.

Dans le cadre de notre dialogue avec cette foncière qui gère ces logements, il y a un certain nombre d'anomalies qui datent du permis de construire initial, c'est vous dire si c'est vieux. Elles sont liées à des servitudes qui n'ont pas été convenablement élaborées, à des secteurs du domaine public qui, en réalité, sont directement sous l'usage du domaine du propriétaire privé. Il faut donc déclasser du domaine public de petits bouts de parcelles, créer notamment des servitudes, je le disais. Vous voyez le petit escalier par l'arrière du parking, côté mairie, qui permet d'accéder aux étages et notamment à l'institut de promotion de la santé et à d'autres associations présentes. Tout cela doit être un peu mis au propre, le géomètre de cette entreprise et nos propres services ont travaillé ensemble. Ils se sont mis d'accord sur des modifications et des mises en place de servitudes, des modifications avec le déclassement du domaine public d'une parcelle, et la rétrocession d'assiettes foncières aux propriétaires des logements.

Cette délibération résume donc tout cela et nous permet de régulariser la situation au mieux. Est-ce clair ? Je ne sais pas si je suis clair quand je m'exprime, vos visages contrits indiquent que ce n'est pas forcément le cas. Il y a un monsieur là-bas qui hoche la tête, ça me fait plaisir, cela veut dire que j'ai été clair, si au moins une personne m'a compris, ça me suffit. On peut donc soumettre aux voix s'il n'y a pas de questions. Pour ceux qui ont le courage, il y a un rapport d'une dizaine de pages qui expliquent cela beaucoup mieux que moi.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

66 Fixation des Tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure pour l'année 2025

Monsieur le Maire

C'est vraiment l'un des grands coups de notre mandat. Depuis 2021, nous sommes allés chercher un impôt qui n'était pas payé par les entreprises de Trappes alors qu'il est dû à la collectivité, c'est ça la bonne gestion. Ce sont 300 000 € par an, les amis, c'est quasiment le coût de fonctionnement d'une crèche, le reste à charge de la ville une fois versées toutes les subventions de la CAF, etc... Ce n'est pas rien l'équivalent d'une crèche de 60 berceaux, peut-être un peu moins, ce doit être 420 000 ou 450 000 €, de mémoire. Et cet argent nous attendait au chaud, nous ne sommes pas allés le chercher.

Depuis trois ans, nous le récupérons, sur l'ensemble du mandat cela fait presque 1,5 million que nous aurons fait rentrer dans les caisses de la ville qui, auparavant, dormaient dans les caisses des entreprises. Maintenant, nos contribuables nous versent rubis sur l'ongle chaque année leur taxe parce qu'on leur envoie leurs petits titres de recettes. C'est cela la bonne gestion.

C'est pour cela que ceux qui donnent des leçons de bonne gestion doivent quand même tourner leur langue dans leur bouche plusieurs fois parce que ça, c'est la base, aller chercher les impôts là où ils sont, auprès des entreprises qui ont les moyens de payer avant d'aller les chercher sur les Trappistes qui n'ont pas tous forcément les moyens. Je pense notamment aux personnes âgées propriétaires qui ont de petites retraites.

Comme la loi nous permet de faire évoluer le montant de cette taxe locale sur la publicité extérieure, en impactant essentiellement l'inflation, de mémoire, nous le mettons à jour à travers cette délibération.

Pas de questions ? Je soumetts aux voix. La règle c'est que plus les panneaux sont grands, plus le prix au mètre carré augmente, pour ceux que cela intéresse. Et pour les supports numériques, c'est un peu plus cher que pour les supports papier.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

67 Trappes - Saint-Quentin-en-Yvelines - Projet de Renouvellement Urbain du NPNRU - Quartier des Merisiers et de la Plaine de Neauphle - Programme d'Investissement d'Avenir Territoires d'Innovation - Approbation de l'avenant n°1 de l'accord de consortium - Annexe à la convention de financement ANRU+

Monsieur le Maire

C'est une petite révolution. Dans le cadre de ce projet ANRU — on a aussi déjà parlé — il y a un sous-programme que l'on appelle « le programme d'investissement d'avenir territoires d'innovation ». Il permet de financer, dans le cadre du programme ANRU, des projets particulièrement innovants, notamment sur le plan écologique. Saint-Quentin et la ville de

Trappes bénéficie d'un accompagnement pour la préparation du projet ANRU et pour établir une stratégie déclinée en actions opérationnelles.

Un premier dossier de financement en janvier 2020, déposé par Saint-Quentin qui porte le projet, a obtenu un avis favorable. Et nous avons décidé de déposer un dossier complémentaire pour demander des financements complémentaires pour des actions nouvelles qui ont été validées en 2023. Il s'agit donc d'ajouter quatre projets supplémentaires qui apparaissent à l'écran :

- Le projet lié au tiers-lieu La Fabrique, je parlais tout à l'heure de Jamal Hraïba ;
- Les surcoûts liés — là, cela concerne d'autres bénéficiaires que la ville de Trappes, en l'occurrence les bailleurs Valophis, I3F et ICF — qui sont surtout liés au fait de détruire, pour dire les choses clairement, dans le cadre des démolitions prévues. Dans le programme ANRU, ils auront une démolition et une dépose sélective qui permettra de trier les déchets en amont et de générer moins de déchets à incinérer ou à enfouir, pour faire davantage de réemploi ou de réutilisation dans le cadre des programmes de construction qui auront lieu sur l'Île-de-France.

Ce sont donc des modalités vertueuses de récupération de matériaux qui sont modestement soutenus par l'ANRU, mais soutenu quand même à hauteur d'un peu moins de 200 000 € pour les trois projets liés aux bailleurs.

S'il n'y a pas de questions, je soumetts aux voix.

Abstention : Mme BRUNATI

Approuvé à la majorité de 34 voix pour, 1 abstention(s).

VIE SSOCIATIVE

68 Subvention exceptionnelle - Amicale de locataires "Amicale locataires Eugénie Cotton de Trappes".

Monsieur le Maire

Je le dirai à chaque Conseil municipal où ce sera le cas, je suis très fier de la nouvelle dynamique enclenchée par les locataires de Trappes qui s'organisent, qui créent des associations, des amicales de locataires, qui se mobilisent pour défendre leurs droits. Cela me donne plein de réunions supplémentaires dans mon agenda, mais je suis très fier de voir des gens se mobiliser pour se défendre eux-mêmes et pouvoir être à leurs côtés, c'est vraiment la place de la mairie. Et c'est mieux lorsque l'on n'est pas tout seul et qu'ils se battent pour leurs propres droits.

Quelque chose est en train de se passer à Trappes, c'est très puissant, on le perçoit à chaque fois. J'ai eu une réunion à l'école Aragon pour le quartier Martin Luther King il y a encore quelques jours, une semaine, avec 60 à 70 personnes dans un quartier qui compte à peine 120 logements. C'est vraiment un motif d'espoir, Madame Diallo.

Madame DIALLO

Effectivement, on fait suite à la délibération de mai 2023 où l'on a décidé de créer un fonds municipal de soutien pour les amicales de locataires. Ce soir, nous allons donc voter pour attribuer une subvention à hauteur de 500 € pour l'amicale de locataires Eugénie Cotton. Et après ce vote là, ce sera pour l'amicale des locataires pasteur Martin Luther King.

Monsieur le Maire

On vote, c'est quand même souhaitable, sinon on ne pourra pas leur verser les fonds. C'est modeste, mais c'est une subvention de démarrage de 500 € qui leur permet de prendre en charge les premières dépenses. C'est tout bête, mais l'amicale de Martin Luther King, par

exemple, a obtenu du bailleur l'utilisation d'un local associatif en sous-cave et elle doit prendre une assurance qu'il faut bien payer. Il faut bien payer une ligne téléphonique, un ordinateur, etc., c'est ce qu'on leur permet de faire avec cette subvention.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

69 Subvention exceptionnelle - Amicale de locataires "Association Amicale des locataires de la résidence Pasteur Martin Luther King"

Monsieur le Maire

On vote une seconde fois, si vous voulez bien rester mobilisés sur votre écran.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

70 Renouvellement de l'adhésion à la plateforme des collectivités solidaires de l'association SOS MÉDITERRANÉE

Monsieur le Maire

Ça aussi, c'est un motif de fierté, à chaque fois que l'on arrive sur le secteur de Madame Diallo, il n'y a que des motifs de fierté. Ce n'est pas comme le secteur de Madame Dali-Ouharzoune où l'on s'ennuie avec des histoires de RIFSEEP et de tableau des emplois. La pauvre, c'est pour cela qu'elle est obligée d'inventer des délibérations. Elle est obligée de venir demander des sous au maire pour augmenter la protection sociale complémentaire des agents, elle va aussi nous parler de congés menstruels, parce qu'elle en a marre de ne gérer que des tableaux. Madame Diallo.

Madame DIALLO

Je confirme que sur des sujets autour de la femme c'est une grande fierté, la solidarité aussi.

Effectivement, ici, l'idée est de voter pour le renouvellement de l'adhésion à la plateforme des collectivités solidaires de l'association SOS Méditerranée.

Laissez-moi déjà vous remettre le contexte, parce qu'ici on parle quand même d'une catastrophe humanitaire, de migrants qui prennent la mer pour fuir leurs terres et essayer de rejoindre tout simplement la paix, une terre d'accueil. Et, en fait, c'est par milliers que l'on trouve des corps, aux portes de la Méditerranée c'est clairement un cimetière que l'on retrouve.

Par exemple, 2023, l'année dernière, a été celle où l'on a recensé le plus de morts, ils étaient comptés au nombre de 3 041. SOS Méditerranée a pour but de secourir ces naufragés en envoyant tout simplement des sauveteurs, et ensuite de protéger ces rescapés en apportant des soins, en les mettant dans des lieux sûrs et enfin de témoigner du drame. Puisque le but n'est pas seulement de se limiter à regarder la télé et à se plaindre, mais d'agir.

Et enfin, notre ville de Trappes, et c'est pour cela que j'en suis très fière, se joint à cette association qui a reçu un prix Nobel de la paix, tout simplement pour apporter un soutien et en montrant notre solidarité. Nous avons donc décidé d'adhérer depuis l'année dernière à cette charte qui permet de se joindre, de lutter, d'apporter un soutien à hauteur de 1 000 € pour cette association.

Madame GRANDGAMBE

Je voudrais saluer ici les bénévoles de l'association, parce qu'à chaque fois qu'on les a sollicités sur des actions de la ville, que ce soient les Journées de la lecture l'année dernière que l'on recommence le week-end prochain, mais aussi sur des débats au cinéma, ils ont répondu présents. Et surtout, ce sont des gens d'une très grande qualité d'engagement,

qui ont vraiment des valeurs humanistes exemplaires et cela donne également tout son sens à l'engagement associatif. Je voudrais donc vraiment les saluer, lorsque l'on désespère un peu de notre humanité, voir des gens comme ceux-là qui ne demandent rien mais qui sont prêts à donner du temps pour aller expliquer pourquoi c'est juste normal de sauver des enfants qui sont en train de se noyer, cela fait du bien.

Monsieur le Maire

Absolument. Et cela fait vivre ce partenariat avec cette association, ce n'est pas juste un soutien symbolique de loin, c'est vraiment quelque chose qui peut se traduire par des actions locales, une sensibilisation de notre population. Je le disais, c'est vraiment un motif de fierté, Madame Diallo a de la chance d'être dans un secteur où l'on fait des trucs sympas sans s'encombrer de trop de choses un peu moins sympas. Dur équilibre, mais absolument nécessaire. On vote.

Abstentions : M. CORDIN – M. LÉBOUCQ
Approuvé à la majorité de 33 voix pour, 2 abstention(s)

71 Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association "Break en tête"

Madame GRANDGAMBE

Une association que vous ne connaissez peut-être pas, mais en fait vous la connaissez, puisque c'est « Black-Blanc-Beur » pour les plus anciens, « B3 » pour ceux qui sont un peu plus jeunes, et donc « Break en tête » prend la suite de l'action de cette association historique sur Trappes de break dance. L'idée était pour eux de continuer à offrir aux Trappistes une pratique de danse dont je vous rappelle qu'aujourd'hui elle est présente aux jeux olympiques, et la culture hip-hop en général.

Nous continuons donc notre partenariat avec eux. B3 continue d'exister mais sur une autre logique avec Jean Djemad, qui est plutôt dans l'idée de travailler sur la mémoire de la danse de cette association qui a un parcours exemplaire depuis des décennies. Il travaille maintenant sur la question des archives de l'association et notre rôle est d'aider à la pratique, d'aider les associations qui offrent aux Trappistes cette pratique de danse hip-hop.

Monsieur le Maire

Je n'ai plus le montant en tête.

Madame GRANDGAMBE

3 000 €

Monsieur le Maire

Merci. On passe au vote. Merci.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

72 Versement d'une subvention exceptionnelle au Secours populaire français Trappes solidaire avec la population palestinienne

Monsieur le Maire

Et enfin, une délibération très importante également, très symbolique. On peut parfois avoir le sentiment que notre action est dérisoire mais elle est symbolique, donc importante. Tu m'autorises, Aminata, à en dire un mot ? Surtout dans le contexte de ces dernières 24 heures qui confine à l'horreur absolue.

Vous le savez, la ville de Trappes a appelé à de nombreuses reprises, pour des conflits meurtriers à travers le monde, au cessez-le-feu, à l'établissement de la paix universelle, et à créer les conditions de cette paix durable, en particulier en Palestine et en Israël. Nous

avons été parmi les premiers conseils municipaux, fermement, clairement, à exprimer un message de responsabilité et d'interpellation de notre gouvernement suite aux événements tragiques, horribles du 7 octobre et de la répression sanglante, aveugle et illégale qui s'en est ensuivie et qui atteint un paroxysme dans l'horreur ces dernières semaines, ces derniers mois, singulièrement depuis 24 heures. Les images absolument tragiques qui nous parviennent — je vous invite d'ailleurs à ne pas les voir même si parfois il faut regarder les choses en face pour ouvrir les yeux — que j'ai découvertes avant de me coucher, qui m'ont privé de sommeil et qui me hantent encore toute la journée, d'enfants littéralement décapités, à la tête explosée, de corps brûlés vifs dans un camp de réfugiés, sous des tentes d'agences de l'ONU à Gaza, à Rafah. C'est-à-dire dans la dernière portion de ce qui est déjà une enclave, Gaza est une enclave, une bande de terre minuscule, plus petite que les Yvelines, de 40 km de long. Il faut imaginer que c'est d'ici à Paris, sur quelques kilomètres de largeur et que sur ce territoire sont massés 2 millions d'individus, énormément d'enfants évidemment, de femmes, de vieillards. Évidemment des terroristes au milieu de tout cela, qui instrumentalisent depuis longtemps ce conflit pour poursuivre des desseins funestes.

Mais rien n'autorise, en droit international d'ailleurs ce n'est pas le cas, un gouvernement d'extrême-droite, fasciste, criminel de guerre, génocidaire — j'utilise les termes — à bombarder de façon indiscriminée des populations civiles. Et le cynisme qui consiste à demander à ces populations, depuis le nord de rejoindre le sud de la bande de Gaza et de leur désigner des espaces protégés pour mieux les bombarder sous les tentes de l'ONU, ce cynisme-là doit se payer par une condamnation unanime et une mobilisation des opinions publiques et surtout des gouvernements, en particulier le gouvernement français, qui trahissent, qui déshonorent leur histoire, leurs engagements, les conventions qu'ils signent.

Il est temps que l'État français — puisque nous sommes français, nous agissons donc et nous pensons comme Français, nous interpellons nos dirigeants comme Français — prenne la mesure de la gravité des événements et se donne les moyens d'interrompre le cycle infernal de la violence qui a cours en Palestine.

Évidemment, rien dans ce qui est fait par Benjamin Nétanyahou et son gouvernement d'extrême droite ne concourt au rétablissement de la paix durable et encore moins à la protection des Israéliens. Je rappelle que le Hamas est une organisation qui a été littéralement soutenue, portée à bout de bras par Benjamin Nétanyahou qui l'assume publiquement et qui le dit, qui a été enregistré en tenant ces propos devant ses militants. Ce sont des alliés objectifs qui enclenchent des cycles de mort qui frappent des populations civiles.

Benjamin Nétanyahou est responsable de la faillite de la sécurité israélienne, soit dit en passant, puisqu'il a préféré mobiliser l'armée israélienne pour défendre des colons qui, en toute illégalité, expulsent des Cisjordanais de leurs maisons, de leurs bouts de terre en violation du droit international. Exposant donc les kibboutz, les familles israéliennes qui sont souvent d'ailleurs plutôt progressistes dans le dialogue israélo-arabe et les ayant exposés à la mort le 7 octobre dernier.

Ce criminel contre son propre peuple est également criminel contre les Palestiniens et rien ne l'arrêtera s'il n'y a pas une mobilisation forte de la communauté internationale, qui passe aussi par les opinions publiques. Les opinions publiques étant aussi représentées par les élus locaux, il n'y a pas que les élus nationaux, il n'y a pas que le gouvernement, nous avons là un désaccord majeur avec certains de nos opposants dans cette assemblée. Un Conseil municipal est une instance politique, cela représente des populations qui portent des messages politiques et qui sont d'ailleurs souvent entendues par leurs dirigeants. Et la pression doit venir des 36 000 communes de France, des 36 000 conseils municipaux de France, pour que le gouvernement prenne la mesure de la gravité de la situation et se décide enfin à agir avec efficacité.

L'action efficace se traduit, nous l'avons votée à l'occasion d'une motion, par des choses très concrètes, par la fin des livraisons d'armes. Nous avons organisé une très belle soirée, j'en remercie vraiment l'Association France Palestine Solidarité, l'AFPS, qui a organisé, avec le collectif Stop Arming Israël, avec des syndicalistes d'entreprises d'armement françaises, une belle soirée de sensibilisation. Une bonne centaine de personnes ont participé pour rappeler que les entreprises françaises, avec l'accord du gouvernement français, fournissaient des armes à Tsahal pendant le conflit meurtrier auquel nous assistons. C'est-à-dire que des balles françaises — 100 000 cartouches ont encore été livrées récemment à Tsahal par des entreprises françaises et, je le crains, ce n'est que la face émergée de l'iceberg — servent à décimer la population palestinienne.

Nous devons et nous prenons des initiatives, une manifestation a été organisée il y a quelques mois qui a rassemblé plusieurs centaines de Trappistes avec, là encore, les syndicats mobilisés. Nous avons voté une motion demandant à l'État français de stopper les livraisons d'armes, d'organiser les sanctions économiques et diplomatiques à l'encontre d'Israël et des dirigeants israéliens. Je pense que Monsieur Nétanyahou doit être interdit, s'il se déplace, j'espère que d'ici là la réquisition du procureur de la CPI, qui a demandé l'arrestation de Benyamin Nétanyahou et de son ministre de la Défense, sera appliquée par la CPI. Et que les pays occidentaux — ils s'honoreraient à l'annoncer aujourd'hui — appliqueront cette décision si elle venait à venir de la CPI, pour contraindre Benyamin Nétanyahou en lui faisant comprendre qu'il aura le même statut de paria que Vladimir Poutine et qu'il ne pourra plus se déplacer librement partout dans le monde avec du sang sur les mains.

Ceci étant dit, avec beaucoup d'émotion, je vous le répète, ce qui s'est passé hier à Rafah est absolument affligeant, ce dernier drame a fait une cinquantaine de morts, essentiellement des enfants, au moins la moitié. Je le disais tout à l'heure, l'action meurtrière de Benyamin Nétanyahou va générer des dizaines de milliers de nouveaux djihadistes en Palestine. Un enfant qui grandit en voyant son père, sa mère, son frère, sa sœur, ses grands-parents décimés, écrasés par les bombes, que voulez-vous qu'il devienne d'autre qu'un terroriste en puissance ? Cette politique est suicidaire pour l'Israël et le peuple israélien lui-même.

Nous sommes donc confrontés à la pure folie, encore une fois à la folie génocidaire, c'est un nettoyage ethnique qui est à l'œuvre à Gaza. Il est temps de qualifier avec les bons termes ces crimes, on ne va pas attendre que dans dix ans je ne sais quel historien en tire le bilan, c'est maintenant qu'il faut arrêter ces exactions meurtrières.

La ville s'était donc engagée, comme elle l'a fait par le passé pour des événements moins tragiques mais malheureusement tout aussi meurtriers, en Turquie, en Libye et ailleurs, à verser une subvention à des acteurs mobilisés sur le terrain aux côtés de la population martyrisée en Palestine. La ville versera donc une subvention exceptionnelle, si vous l'approuvez, au Secours Populaire français, qui est notre partenaire dans l'action solidarité internationale. Et qui s'associe pour cela à des ONG localement actives puisqu'il reste encore, cela relève du miracle, des ONG qui prennent le risque d'exposer leurs bénévoles, leurs militants à la mort puisqu'ils sont écrasés sous les mêmes bombes. Le bilan des victimes humanitaires est désastreux en Palestine depuis maintenant huit mois et il y a des ONG qui continuent d'agir : le Croissant-Rouge palestinien, par exemple, mais d'autres aussi, et seront soutenus par le Secours Populaire et ses partenaires.

Voilà ce que je voulais vous partager au moment de vous soumettre le verbatim de cette délibération, si vous en êtes d'accord. Y a-t-il des prises de parole à ce sujet ? Monsieur Malandain ?

Monsieur MALANDAIN

Oui, avec simplicité et émotion. On a voté une subvention pour tous les réfugiés qui meurent en traversant sur des bateaux non adaptés, on va voter une subvention pour la guerre entre Israël et Gaza. On pourrait voter des dizaines, voire des centaines de subventions partout où il y a la haine, le mépris de l'être humain, la guerre systématique, la révolte destructrice et non pas la demande d'un monde meilleur.

Je ne veux pas vous ennuyer mais chacun a son âge et avec le mien j'ai vécu la guerre 1939-1945 en tant que jeune garçon, et j'ai vu la maison détruite par les bombardements et la ville de Rouen en feu, et les cris des gens qui couraient partout pour se mettre à l'abri, etc. Lorsque l'on a vécu cela enfant, on ne peut pas supporter qu'il y ait la guerre quelque part, au-delà de cela on ne peut pas être des hommes, des humains qui se servent du progrès, des religions pour la fraternité, l'humanité, le bonheur de tous.

Et vraiment, comme vous d'ailleurs je suis sûr, lorsqu'à chaque émission on voit ce qu'il se passe dans différents pays, y compris maintenant, alors que l'on n'en parle plus beaucoup, dans l'Afrique subsaharienne, tous ces gens qui sont tués, torturés parce qu'ils n'ont pas la même idéologie, la même religion, j'avais envie, si vous l'acceptez Monsieur le maire, dans le cadre de votre fonction au-delà de tout le reste, de proposer une minute de silence pour ces événements que je décris avec beaucoup d'émotion. Mais ce n'est pas une émotion surfaite, c'est une réalité en moi. Merci.

Monsieur le Maire

Merci à vous, Monsieur Malandain. Je crois que l'on partage tous, évidemment, votre émotion, et que ce qui est troublant, pour un jeune élu de ma génération, qui n'a pas connu la guerre et qui n'a connu que la paix sur le continent européen — en tout cas peut-être que je vieillis, à bientôt 40 ans — c'est qu'il semblait évident que les leçons de la seconde guerre mondiale étaient tirées pour très longtemps. Cette évidence s'effondre au moment où l'on se parle à la vue des nombreux conflits qui se développent et s'épanouissent dans le monde, et de la nature absolument inhumaine et odieuse de ceux qui les mènent et de la façon dont ils les mènent.

Ce qu'il y a eu de singulier pendant la seconde guerre mondiale, c'est évidemment le volume, le nombre de morts, le caractère massif des destructions et le ciblage systématique des populations civiles. C'est aussi, évidemment, la singularité, l'horreur de la Shoah, qui a ciblé le peuple juif dans son ensemble et les personnes juives partout en Europe parce que juives, les tziganes, les homosexuels, les militants aussi, communistes en particulier. Et ce qu'il y a d'incroyable, c'est que nous voyons les mêmes comportements, j'allais dire « animaux », je me ferai reprendre, les animaux ne font pas cela, il n'y a bien que les hommes et leur bestialité pour inventer de tels procédés de destruction aveugle sur des populations tout entières désarmées, des populations d'enfants.

Ces agissements-là, tellement décomplexés, les propos qui les accompagnent, qui consistent à déshumaniser des populations tout entières, ce qui n'était pas autorisé lorsque j'avais 20 ans et que j'ai commencé à m'engager, ce qui n'était pas possible, y compris dans le discours politique, est aujourd'hui devenu possible. Et on entend, y compris sur la scène nationale, des propos qui consistent à déshumaniser des peuples entiers, depuis les nourrissons jusqu'aux vieillards. Et cela heurte au plus profond, je crois, chacun d'entre nous et fait craindre le pire pour l'avenir.

Le fait de rendre religieux le conflit israélo-palestinien est la plus grande escroquerie qui soit pour quiconque s'intéresse à l'histoire des 70 dernières années. Ceux qui ont mené ces combats étaient laïques et des deux côtés, côté israélien comme côté palestinien. La professionnalisation du conflit là-bas, notamment à l'initiative de Benyamin Nétanyahou et

de ses alliés du Hamas— j'assume le mot « allié » —, dans des esprits malades ici en France et partout dans le monde, est à combattre de toutes nos forces.

Parce que je suis musulman, je l'assume, je n'ai pas à le dire à la tribune d'un conseil mais je suis désolé aujourd'hui de moins maîtriser ma parole, je trouve toujours à mes côtés des militants de confession ou d'origine juive qui mènent le même combat, sur les mêmes principes d'autodétermination des peuples, de droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et de leur terre. Et réussir à nous faire croire que certains conflits confessionnels sont la meilleure façon de nous diviser, de nous empêcher, solidairement, de nous révolter contre l'innommable.

Si vous en êtes d'accord, et comme nous y invite Guy Malandain, avant le vote de cette délibération je vous propose que nous observions ensemble une minute de silence.

(L'assemblée observe une minute de silence)

Je vous remercie. Je souhaite le cessez-le-feu le plus rapide possible, mais dans l'intervalle, et au regard de l'ampleur des concours nécessaires pour soutenir la population affamée, assiégée en Palestine, je vous propose de voter une très modeste subvention de 5 000 € au Secours Populaire français. Nous avons évidemment conscience du caractère symbolique et même dérisoire de notre action par moments. Nous ouvrons le vote.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Vœu relatif à la mise en place expérimentale du dispositif de soutien aux agentes souffrant de règles incapacitantes de la ville de Trappes

Monsieur le Maire

Nous terminons formellement ce Conseil municipal avec l'examen d'un vœu qui a été ajouté, j'en suis désolé, un peu à la dernière minute. Nous avons bouclé il y a quelques jours un vœu relatif à la mise en place expérimentale d'un dispositif de soutien aux agentes souffrant de règles incapacitantes au sein du personnel de la ville de Trappes. La parole est à Noura Dali-Ouharzoune pour présenter ce vœu.

Madame DALI-OUHARZOUNE

C'est difficile de parler après un sujet aussi émouvant. En tout cas, cela fait partie des éléments liés aux ressources humaines, je suis donc fière de pouvoir travailler dessus avec Monsieur le maire pour pouvoir le mettre en place auprès de nos agentes de la ville. Je vais donc vous lire le vœu :

*« Considérant que 64 % des agents de la ville sont des agentes,
Considérant que 53 % des femmes déclarent être touchées par des règles douloureuses, une endométriose ou d'autres pathologies liées aux menstruations,
Considérant que ces pathologies engendrent la répétition chaque mois d'épisodes de souffrance qui génèrent d'importantes contraintes et ne bénéficient d'aucune reconnaissance, conduisant les agentes concernées à les subir en silence et souvent dans l'indifférence,
Considérant que ces pathologies sont une réalité qui constitue un tabou,
Considérant le débat d'orientations budgétaires du 18 mars 2024, dans lequel Monsieur le maire, Ali Rabeh, a annoncé la mise en place d'un congé menstruel pour les agentes souffrant de règles douloureuses, voire incapacitantes,
La ville de Trappes a souhaité expérimenter un dispositif de soutien à l'activité professionnelle des agentes de la collectivité et du CCAS victimes de règles incapacitantes.*

Ce dispositif gradué permet d'offrir aux agentes qui exercent des missions au service des Trappistes, des conditions de travail adaptées aux éventuelles pathologies et souffrances associées à leurs règles, sans perte de pouvoir d'achat.

Au-delà de la présente initiative de la ville de Trappes qui rejoint celles d'autres collectivités précurseuses, la reconnaissance de ces pathologies et la sécurisation juridique de leur prise en compte implique la définition d'un cadre réglementaire national, ainsi que l'a proposé Monsieur le député Sébastien Peytavie le 20 février 2024, afin d'inscrire dans la loi la reconnaissance et la protection des femmes souffrant de ces pathologies, et ainsi contribuer à une société plus juste et équitable. »

Monsieur le Maire

Merci, Noura. Ce sujet n'est pas anecdotique ou anodin, évidemment qu'au regard de la délibération précédente c'est compliqué de passer un sujet comme celui-ci. Néanmoins, la ville continue d'agir pour le bien-être de ses agents en général, de ses agentes en particulier.

Je veux insister là-dessus parce que très peu de villes en France se sont engagées sur la même voie, Noura. Comme pour la mutuelle communale, nous prenons l'initiative de « légiférer » là-dessus et de prévoir un certain nombre d'adaptations en milieu professionnel et en matière de congés pour les agentes souffrant de menstruations incapacitantes. Je ne sais plus qui disait que si c'étaient les hommes qui en souffraient — je crois que c'est Murielle Bernard — cela ferait bien longtemps que des solutions médicales auraient été trouvées. Puisque toute la force de frappe et l'intelligence humaine auraient été mobilisées pour régler ses difficultés, ou aménager, évidemment, le travail des hommes pour leur permettre de faire face à ces épisodes douloureux. Pour les femmes, évidemment, c'est secondaire, si nous laissons faire la « nature », dans un siècle il n'y aura toujours pas de dispositif dédié.

La ville de Trappes met donc en place son propre dispositif, nous sommes quelques villes en France à le faire. Et nous avons un député, qui est d'ailleurs un ami, Sébastien Peytavie, qui va nous aider pour le dispositif trappiste et qui se déplacera à Trappes dans quelques semaines pour sensibiliser tout le monde autour de ce sujet. Nous espérons que la proposition de loi déposée par Monsieur Peytavie sera prochainement adoptée à l'Assemblée nationale. Ce, afin que ce que le Conseil municipal de Trappes, la ville de Trappes, fait en ouvrant ce droit aux femmes victimes de règles incapacitantes devienne un droit pour l'ensemble des Françaises partout, dans toutes les collectivités et y compris, je l'espère, dans le secteur privé.

C'est un vœu, nous pouvons voter formellement à main levée. Ce vote a surtout vocation à recueillir votre sentiment symbolique, puisque la disposition sera mise en œuvre dans le cadre de la politique RH de la collectivité. D'ores et déjà, un sondage a été réalisé auprès des agentes il y a quelques jours seulement et reçoit un vrai succès. Je vais quand même vous partager quelques éléments parce que c'est éclairant sur le fait que l'on ne parle pas d'un problème anecdotique. Il ne concerne évidemment pas toutes les femmes mais plusieurs dizaines de femmes à l'échelle d'une collectivité comme la nôtre. Et il faut changer le regard sur ces pathologies, encore une fois si c'étaient les hommes qui en étaient frappés, je vous assure que cela ferait l'objet de débats quotidiens dans les journaux télévisés.

Cela correspond aux chiffres nationaux : 76 % des femmes qui ont répondu déclarent que leurs règles sont douloureuses, que ces épisodes ont évidemment un impact sur leur travail. Un quart d'entre elles — et je trouve que c'est sous-estimé, en tout cas pour Trappes — ont déjà subi des jugements, des moqueries, des remarques désobligeantes. Et surtout, et c'est ce qui est le plus édifiant, d'où l'importance de ce dispositif, de la communication et de la sensibilisation qui l'accompagneront, 86 % d'entre elles n'osent pas en parler à leurs managers. Justement pour éviter les moqueries, la honte, ou parce qu'elles considèrent que rien ne pourra être fait pour simplifier leur vie. Et évidemment, elles sont près de 90 % à souhaiter la mise en place d'un congé de cette nature pour celles qui en ont besoin.

Je le disais, nous sommes très peu nombreux : Saint-Ouen, Bagnolet, Guyancourt, la métropole de Lyon, Trappes. Nous espérons que sous peu nous serons des centaines de villes à le faire. Je soumetts au vote : qui s'oppose à l'adoption de ce vœu et de cette disposition à l'initiative de l'adjointe aux ressources humaines et du maire ? Qui s'abstient ?

Merci vraiment de cette belle unanimité.

Pour clore ce conseil à l'atmosphère un peu lourde, je vous souhaite une très bonne soirée, je vous remercie de votre implication permanente. Je remercie le public en particulier de sa présence et je vous donne rendez-vous au prochain Conseil municipal le 7 juillet.

Monsieur le Maire clôt la séance à 20H15.

**Pour extrait certifié conforme
Trappes, le**